miſeres; ne pouuant rien alleguer pour eſtre gueri de ta main, ſinon que c'eſt là mon ſeul remede; de ma part, ie n'ai autre ſacrifice que mon eſprit affligé & mon cœur froiſſé, encores ne l'auroi-ie pas ſi tu ne m'euſſes reſueillé, afin que ie conuſſe mon grand peril. Le ſacrifice dont i'ai beſoin eſt celui de ton ſang & de ta iuſtice. Tu me le donneras, Seigneur, afin que ie l'offre. Cree en moi vn cœur nouueau, renouuelle en mes entrailles l'eſprit de la vraye conoiſſance, force pour te ſeruir, pour vaincre mes ennemis, pour meſpriſer toutes mes pertes, puis que ie n'ai peu perdre aucun bien demeurant en ton ſeruice. Conuerti moi, Seigneur, & ie ſerai vrayement conuerti, pource que lors ma repentance ſera ſans feintiſe, quand tu m'auras chaſtié de ta main, rendu ton iugement redoutable & reſveillé mon ame pour voir le danger qui l'enuironne. Je ſerai lors à iamais ennemi de peché, quand tu demeureras auec moi pour me garder. Demeure en ma compagnie pour me preſeruer, car ma chair gronde & me contredit; le diable redoublera ſes coups tant plus ie m'approcherai de toi; le monde eſt plein de filets & de pieges pour me rattraper. Donne moi, Seigneur, vn eſprit principal & ſi puiſſant, que ie mortifie à bon eſcient la rebellion & les murmures de ma chair, afin qu'apres qu'elle aura prou babillé, elle ne ſoit pourtant obeïe, & que quoi qui auiene, elle ne demeure victorieuſe. Tu es tel, Seigneur, tu procures ſi ſoigneuſement mon ſalut, que ie ſuis aſſeuré que tu ne me delaiſſeras point, ni ne permettras que ie perde de mon coſté ce qui eſt ſi bien gardé & tant aſſeuré du tien. Reſioui-moi de la conſolation que tu fais ſentir à ceux qui ſe conuertiſſent. Fai que mon cœur ſente l'effet de ta merci, la vertu du baume dont tu oings les playes de ceux que tu gueris, afin que ie gouſte les grandes douceurs du chemin de ta croix & l'horrible amertume du ſentier auquel ie m'eſtoi perdu. AINSI SOIT-IL.

IEAN LOVYS PASCAL, Piedmontois (1).

Ayant eſté eſleu miniſtre de la parole de Dieu pour les fideles de Calabre, il tombe entre les mains des ſuppoſts du Pape. Et apres longue detention en diuerſes priſons, finalement eſt mené à Rome pour y eſtre ſacrifié deuant les premiers & principaux ennemis de la Verité de Dieu (1).

La Calabre.

LES Calabrois, qui habitent es extremitez d'Italie, prochains de la Sicile, & ſuiets du Roi d'Eſpagne, ſentirent en ce temps combien loin s'eſtend la chaſſe de l'Inquiſition. Et comme de long temps ils auoyent eu quelque conoiſſance de la vraye Religion (2), auſſi eſtoyent-ils menacez de perſecutions & calamitez extremes par leurs Gouuerneurs ſubmis à la deuotion des Inquiſiteurs. Mais Dieu a manifeſtement monſtré, que tant s'en faut que le cours de ſa verité & de ſa

(1) Crespin, 1564, p. 969; 1570, f° 544; 1582, f° 511; 1597, f° 506; 1608, f° 506; 1619, f° 555. Cette notice figure dans les deux dernières éditions publiées du vivant de Crespin. Les documents sur lesquels elle fut faite durent lui être fournis, soit par la fiancée, soit par le neveu de Paschale, qui tous deux résidaient à Genève. On consultera avec profit, sur ce martyr, la consciencieuse monographie de M. Alexandre Lombard, *Jean-Louis Paschale et les martyrs de Calabre*, 2e édit. Genève, 1881. Voy. aussi les historiens vaudois, Gilles, Perrin, Muston, etc.

(1) L'édit. de 1564 ajoute : « ses écrits rendent teſmoignage de l'érudition et piété ſinguliere qui l'ont accompagné iuſques au dernier ſouſpir de ſa vie. »

(2) On trouve des traces de la présence d'hérétiques dans le royaume de Naples dès le treizième siècle. Des réfugiés albigeois pénétrèrent jusqu'en Calabre, s'établirent, entre 1265 et 1273, près de Fuscaldo et bâtirent la ville de La Guardia. Pendant le quatorzième siècle, une forte colonie vaudoise, sur l'invitation d'un riche gentilhomme napolitain, vint, à son tour, se fixer en Calabre. Ils s'établirent dans un faubourg de Montalto, et dans un quartier qui prit le nom de *borgo degli Oltramontani* (Gilles, p. 19). Ils fondèrent divers villages, San-Sisto, San-Vincenzo, Argentina, etc. Le marquis de Fuscaldo, sur leur demande, leur accorda la ville de La Guardia comme place de sûreté. D'après Zanchius, leur nombre s'élevait à 4,000 âmes, au milieu du seizième siècle; d'autres auteurs l'estiment à 10,000. Fort prudents dans les manifestations de leur foi, les Vaudois de Calabre réussirent à vivre dans leurs montagnes, pendant près de deux siècles, sans être trop molestés. Mais leur acceptation des doctrines et des pratiques de la Réformation, à partir de 1532, attira sur eux l'opposition et la persécution. Des massacres, comme ceux de Cabrières et Mérindol, anéantirent cette population laborieuse et pieuse. « Deux mille personnes ont été exécutées, » écrivait-on au duc d'Urbino; « seize cents attendent dans les cachots leur condamnation. »

ſaincte parole puiſſe eſtre aneanti par menaces quelconques, ou executions d'icelles, que pluſtoſt c'eſt le moyen de l'amplifier, & faire mieux conoiſtre le profit d'vn ſi grand benefice (1), comme il ſera veu en l'hiſtoire de ce Martyr, natif de la ville de Cuni en Piedmont, d'vne famille honneſte (2). En ſa premiere ieuneſſe, s'eſtant adonné à ſuyure la guerre, s'en alla à Nice, où il ouït premierement parler de la doctrine de l'Euangile. Et Dieu lui fit grace d'y prendre gouſt & d'y profiter tellement, que depuis ayant entendu qu'à Geneue elle eſtoit enſeignee purement, non ſeulement en langue Françoiſe, mais auſſi Italienne (3), Eſpagnole & Angloiſe, il y vint demeurer, auec le moyen qu'il pleut à Dieu lui donner, pour y viure honneſtement. Or apres auoir frequenté ordinairement les ſainctes aſſemblees aſſez bonne eſpace de temps, il ſe mit à faire imprimer en Italien des liures de la ſaincte Eſcriture, & quelques traitez concernans icelle (4). Depuis il fit vne reſolution de s'adonner entierement à l'eſtude des ſainctes Eſcritures. Et d'autant qu'il y auoit auſſi à Lauſanne gens ſauans, qui enſeignoyent publiquement, il s'y en alla, auec quelques autres Piedmontois, pour de tant plus eſtre auancé aux ſainctes lettres (5). Il y eſtudia quelque temps, & y profita heureuſement par la grace de Dieu, comme le fruict s'en eſt monſtré puis apres. M.D.LX.

n ce temps
uoit Egliſes
en
atre langues
à Geneue.

Lauſanne.

Avint que là eſtant, l'Egliſe des Italiens, qui eſt à Geneue, fut requiſe d'enuoyer quelque Miniſtre au pays de Calabre au royaume de Naples, tellement que Paſcal fut esleu pour y aller, & lui fut eſcrit par ceux de l'Egliſe Italienne ce qu'on auoit auiſé (1). Or, deux iours auant qu'il euſt receu ceſte lettre, il s'eſtoit fiancé à vne ieune fille Piedmontoiſe, nommee Camilla Guarina. Ayant receu la lettre, & ſachant qu'il eſtoit obligé à ceſte fille, ſelon le deuoir d'vn mari enuers la femme, premier que de reſpondre, il en communiqua auec elle, & lui remonſtra qu'il eſperoit qu'vne telle election qu'on auoit faite de lui, pourroit ſeruir à la gloire de Dieu, laquelle merite bien d'eſtre preferee à tout le monde, & pluſieurs autres propos ſemblables qu'il lui tint touchant ce voyage; & qu'elle pourtant ne deuoit trouuer mauuais s'il l'entreprenoit pour ſeruir à Dieu, & beaucoup moins en eſtre mal contente. La fille, comme bien inſtruite en la crainte de Dieu, lui accorda volontiers qu'il fit le voyage, le priant de retourner le pluſtoſt qu'il pourroit. Et ainſi ils s'en vindrent tous deux à Geneue (2). Quant à lui, il accepta la charge qu'on lui donna; &, peu de iours apres, partit de Geneue auec quelques autres pour aller en Calabre (3). Il auoit eſté demandé des

Paſcal
eſleu Miniſtre.

(1) Ce qui précède ne se trouve pas dans l'édition de 1564, où la notice commence ainsi : « Pour mieux entendre ce qu'auons peu recueillir de ce ſerviteur de Dieu, Iean Louys Paſcal, nous toucherons quelques poincts qui concernent ſon hiſtoire qui sera ici deduite. En premier lieu, qu'il eſtoit natif de la ville... »

(2) Jean Louis était fils d'Antoine Paschale, d'une famille riche et lettrée du marquisat de Saluces, gentilhomme, selon Moreri. Il était né à Coni. (Lombard, p. 49.)

(3) L'Eglise italienne, à laquelle Paschale se rattacha pendant son séjour à Genève, avait été fondée le 3 mars 1556. Le principal membre de cette communauté était Galeas Carracciolo, marquis de Vico, dont l'histoire nous a été conservée par Balbani.

(4) Il revisa la traduction de la Bible de Bruccioli. C'est à lui que l'on doit la publication, en 1555, d'une édition franco-italienne du Nouveau Testament.

(5) Il avait été reçu habitant de Genève en 1554 et bourgeois l'année suivante. A Lausanne, il étudia la théologie, sous les soins de Théodore de Bèze et de Viret. L'édition de 1564 ajoute : « & mena un ſien nepueu nommé Charles, duquel il fait mention en ſes lettres ci-deſſous miſes. » Nous retrouverons en effet plus loin ce neveu.

(1) Un jeune Piémontais, Jacobo Bonello, avait reçu, semble-t-il, de la congrégation des Italiens de Genève, une première mission auprès des Eglises de la Calabre. Il en revint avec un autre délégué, Marco Usceghi, porteur d'un message réclamant des pasteurs et des instituteurs. Ce fut vers le commencement de 1559 que ces députés arrivèrent à Genève.

(2) M. Lombard pense que Paschale se maria à Lausanne, avant son départ. « La tendresse et le respect qu'il témoigne à Camilla dans les lettres qu'il lui écrivit plus tard, et qu'il adresse *à sa bien-aimée femme et sœur en Christ*, ne laissent guère de doute sur la nature des liens qui l'avaient unie à lui. » (p. 51.) Paschale, dans l'une de ses lettres, parle même de « la bénédiction de Dieu, laquelle a eſté en noſtre mariage, » ce qui nous paraît tout à fait concluant.

(3) Le collègue de Paschale était ce Jacobo Bonello, qui avait déjà accompli une mission temporaire en Calabre. Avec eux partirent aussi Marc Usceghi, un Calabrais qui avait accompagné Bonello à Genève, et deux catéchistes ou maîtres d'école. Bonello se rendait en Sicile; Paschale et le ministre vaudois Négrin devaient travailler en Calabre. Ce dernier devait, après avoir souffert de longues tortures, mourir de faim dans les

Les fideles de Calabre.

poures fideles, qui eſtoyent pour lors à la Guardia, & à Sainct Sixte, qui ſont deux villes au royaume de Naples, dont eſtoit Seigneur vn nommé Saluator Spinello (1).

Pascal donc eſtant arriué là, commença incontinent à preſcher la doctrine de l'Euangile aux poures fideles, qui eſtoyent affamez de ceſte paſture de vie, & continua quelque temps à les enſeigner ; mais ce ne fut pas ſans ſouſtenir pluſieurs aſſauts, comme Satan ne ceſſe iamais de combattre par tous moyens, pour empeſcher que ceſte ſcience de ſalut ſoit publiee & receuë des hommes. Là deſſus il y eut vn grand bruit par tout le pays, qu'vn Lutherien eſtoit venu de Geneue, qui gaſtoit tout par ſa doctrine. Chacun en murmuroit, les vns grinçoyent les dents, les autres crioyent qu'il le faloit exterminer auecques tous ſes adherans ; & tels autres propos ſe ſemoyent parmi le peuple. Ce qu'ayant entendu le Seigneur Saluator, lequel

Fiſcaula.

pour lors eſtoit à Fiſcaula (2) (ville aſſez pres de la Guardia & de Sainct-ſixte) enuoya querir quelques vns des principaux de ces deux villes ; leſquels auant que d'aller, prierent ce ſeruiteur de Dieu qu'il leur fiſt compagnie, afin de reſpondre pour eux, & maintenir leur bonne cauſe, d'autant qu'il le feroit beaucoup mieux qu'eux ne le ſauroyent faire ; ce qu'il leur accorda volontiers. Ainſi partent enſemble ; & eſtans arriuez à Fiſcaula, quelques vns des gens du Seigneur Saluator conſeillerent à Jean Louys Paſcal de ſe retirer ſans ſe monſtrer, ce qu'il ne voulut faire pour les raiſons ci apres declarees en ſes lettres. Il ſe preſenta donc auec les autres. Le ſeigneur Saluator le voyant, commanda qu'il fuſt retenu, & que les autres s'en retournaſſent, cuidant par ce moyen que le troupeau ſeroit aiſément diſſipé, puis qu'il tenoit le Paſteur. C'eſt ainſi qu'en font les ſages mondains, qui penſent bien tout gagner en chaſſant ou mettant à mort les Miniſtres de la parole de Dieu ; & tous leurs efforts ne tendent qu'à cela, comme on l'a veu de tout temps, & encores auiourd'hui plus que iamais, aux lieux où Dieu par ſa bonté ſuſcite & enuoye gens pour annoncer ſa parole. Ainſi Paſcal demeura en la priſon de Fiſcaula, où il demeura enuiron huit mois. Et puis fut mené à Coſenze, où ayant demeuré quelque temps, fut mené à Naples, de là finalement à Rome, & mis en la priſon, qu'ils appellent la Tour de None (1), où il demeura enuiron l'eſpace de trois mois. En tous ces lieux où il fut ainſi mené, il fit touſiours vne pure confeſſion & entiere de ſa foi, & de la vraye religion Chreſtienne, ſelon qu'on pourra voir par les lettres eſcrites par lui meſme en langue Italienne, & fidelement traduites, ſpecialement de celles qui contiennent la procedure tenue contre lui, quelle a eſté ſa conſtance & ſa foi ; bref, comme il s'eſt porté en ſes afflictions, iuſqu'à ce qu'il fut trainé en la ville de Rome deuant le Pape & ſes Cardinaux (2).

Paſcal empriſonné.

Les priſons où Paſcal a eſté mené.

prisons de Cosenza. Quant à Bonello, il souffrit le martyre à Messine. Cinq anciens, enduits de résine et de soufre, furent brûlés vifs sur la place de Cosenza. (Gilles, p. 182.)

(1) Le marquis Salvador Spinelli avait été longtemps favorable aux Vaudois, mais il les abandonna aux fureurs des sicaires de l'inquisition, et ce fut son chapelain Anania qui les dénonça au grand inquisiteur, le célèbre cardinal Guisleri, connu plus tard sous le nom de Pie V, et que l'Eglise a canonisé.

(2) Fuscaldo.

Lettres de Iean Louys Paſcal, priſonnier pour la parole du Seigneur, eſcrites à ſes amis en teſmoignage de ſa foi & conſtance. Aux freres fideles de Sainct-ſixte.

Mes tref-chers & honorez freres en Jeſus Chriſt, la premiere leçon que nous trouuons à l'entree de l'Euangile, eſt ceſte-ci : « Celui qui veut venir apres moi, qu'il renonce ſoi-meſme, & qu'il prene ſa croix, & me ſuyue. » Ce que ſainct Paul, ce grand vaiſſeau d'election, a confermé diſant : « Que tous ceux qui voudront viure ſainctement en Jeſus Chriſt, ſeront perſecutez, » & « Que par beaucoup d'oppreſſions il nous faut entrer au royaume de Dieu. » Or ie ne doute point que de quitter ſon propre pays, perdre ſes biens, & expoſer ſa vie à mille dangers, ne ſoit vne choſe bien dure à la chair. Mais ie ſai bien auſſi, qu'abandonner Jeſus Chriſt, c'eſt vne perte beaucoup plus grande ſans comparaiſon, & pour le corps & pour

Matth. 16. 24.

2. Tim. 3. 12.

Act. 14. 22.

(1) Edit. de 1564 : « Tour de Noua. »

(2) Edit. de 1564 ajoute : « piliers de toute impiété & abomination. »

l'eſprit, laquelle eſt d'autant plus grande, que la vie eternelle eſt excellente, au prix de ce pelerinage brief & tranſitoire; & que les threſors celeſtes ſont ineſtimables, au prix de ces biens caduques & de peu de valeur. Or vous ſauez, mes freres, quelles reprehenſions ont eſté faites aux troupes qui ne ſuyuoyent Jeſus Chriſt pour autre choſe que pour eſtre remplis de viandes corporelles. Et nous voyons cela auiourd'hui par experience, eſtant ici en vn lieu où nous conoiſſons la ſtupidité de ceux qui, pour repaiſtre leur ventre, ne ſe ſoucient des viandes ſpirituelles. Eſtans en ceſte priſon, où nous voyons de quatre vingts à cent perſonnes reduites en lieu obſcur, ie ſuis bien certain & aſſeuré, qu'il n'y a pas vn ſeul de nous qui ne donnaſt volontiers tous ſes biens, pluſtoſt que d'eſtre condamné pour tout le temps de ſa vie à demeurer en telle miſere. Si donc, pour fuir vne miſere de peu de duree, nous quittons volontiers tout noſtre bien, combien pluſtoſt le deuons-nous faire pour nous deliurer, & nos familles auſſi, de la priſon perpetuelle d'enfer? laquelle eſt apareillee, par la ſentence de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, à ceux qui aimeront leurs biens, peres, meres, & enfans, voire leur propre vie, plus que lui? Et pourtant, ſi vous regardez auec les yeux de la foi quelle eſt la fin du vrai Chreſtien, ie ſuis aſſeuré que vous choiſirez pluſtoſt, comme Moyſe, de viure povrement auec le peuple de Dieu, que d'eſtre participans des playes d'Egypte.

eb. 11. 25.

Ici ie vous auerti d'vne choſe, afin qu'auec plus grande conſtance vous puiſſiez reſiſter aux flatteries & allechemens de Satan: c'eſt que tous les hommes du monde ſont acomparez aux deux Brigans, puis qu'ils doyuent tous mourir; mais la difference giſt ſeulement en cela, que quiconque refuſera de mourir en la compagnie de celui qui confeſſa Jeſus Chriſt, receura la malediction de ceſt autre qui le blaſphemoit. Or pource que ie ne vous puis pas exprimer ma conception, ie ſuis contraint d'eſtre brief, pour pluſieurs incommoditez: vous certifiant, ſans aucune doute, que l'amour que noſtre Seigneur Ieſus nous a porté eſt tel, que nous deurions expoſer vn million de vies, ſi nous en auions chacun autant, pour le glorifier, puis que le Createur a voulu mourir pour ſauuer la creature, laquelle ne voulant ſouffrir la moindre faſcherie qui ſoit, pour le confeſſer, de quelle condamnation ſera-elle digne? Je ſai bien que pluſieurs diront qu'ils ne ſe ſentent pas aſſez forts de mourir pour Ieſus Chriſt; & ie reſpon: Que celui qui craint d'eſtre vaincu en combatant, doit pour le moins taſcher de vaincre & obtenir la victoire en fuyant. Car de fuir il vous eſt bien licite, mais de ployer le genouil deuant Baal, il vous eſt defendu, ſous peine de damnation eternelle. Et vous donnez garde, que les putains & peagers ne vous precedent au Royaume de Dieu. Car ie ſai que pluſieurs de noſtre pays ſe ſont retirez en la ville d'où ie ſuis ſorti; & ſont plus heureux auec vn peu de pain & d'eau, que vous ne ſauriez eſtre iamais auec tout l'or du monde. Et la raiſon eſt, que l'homme eſtant compoſé d'vn corps mortel & corruptible, & d'vne ame immortelle, a beſoin pour eſtre content, de repaiſtre & nourrir ces deux parties-la, de viandes qui ſoyent propres & conuenables. Or quant à la partie corporelle, nous l'auons commune auec les beſtes, & ſe nourrit, comme elles, de viandes terriennes & corruptibles; mais l'homme ne ſe raſſaſie iamais d'icelles, & iamais ne s'en contente. Car l'ame, qui eſt immortelle, deſire auſſi bien ſa propre viande celeſte & immortelle. Et pourtant ſi vous cuidiez la pouuoir raſſaſier ou contenter auec grande quantité d'argent, de maiſons, poſſeſſions & grandeurs du monde, vous vous tromperiez grandement. Et de cela ie n'en veux point d'autre teſmoignage que voſtre propre conſcience. Le corps ſe peut bien contenter d'vn peu de pain & d'eau, mais l'ame ne ſe contente iamais, ſi elle ne trouue viande propre, qui la nourriſſe & entretienne en l'eſperance de la vie eternelle: & c'eſt la predication de l'Euangile, de laquelle vous eſtes priuez maintenant. Si donc vous voulez eſtre contens, deliberez-vous d'aller en lieu où l'ame ſoit repeuë, & par ce moyen vous donnerez repos à voſtre conſcience, vous repaiſtrez voſtre ame, vous vous contenterez vous-meſmes, vous confeſſerez Ieſus Chriſt, vous edifierez ſon Egliſe, vous rendrez confus vos ennemis, & procurerez voſtre ſalut perpetuel. Je deſire, pour

M.D.LX

Matth. 21.

La nourriture de l'ame.

us hommes comparez x deux Brigans.

l'amour de Ieſus Chriſt, que vous vueilliez accepter & croire ce conſeil.

Av reſte, quant aux biens que vous me faites, ie ſuis tellement obligé à vous que ie ne pourroi aſſez vous remercier. Et pource, ie prie Dieu qu'il lui plaiſe vous en récompenſer. Mon eſtat eſt tel que, plus i'approche de l'heure que ie dois eſtre ſacrifié à mon Seigneur Jeſus Chriſt, plus ie me trouue alaigre & reſioui en mon cœur. Si eſt-ce que ie me recommande à vous, comme auſſi Marc Vſegli (1), vous ſuppliant d'auoir touſiours ſouuenance de nous en vos oraiſons, ainſi que nous l'auons de vous aux noſtres. Ie vous recommande à Dieu, à Dieu, à Dieu, mes chers freres, vous priant, puis que noſtre felicité ne giſt point en ceſte terre, que vous-vous deliberiez de viure tellement, que le pluſtoſt qu'il ſera poſſible, nous-nous puiſſions reuoir au ciel. De la priſon de Coſenze, le 26. Feurier, M.D.LX. (2).

Notez.

Autre lettre dudit Paſcal, eſcrite à ſes amis demeurans à Geneue, contenant les examens deuant le grand Vicaire de Coſenze.

Comment ferai-ie, mes treſchers freres, en ſi peu de temps & auec vne plume qui n'eſcrit point, pour vous exprimer au vif ce que i'ai conceu en mon eſprit l'eſpace de cinq mois, auſquels ie ne vous ai iamais peu eſcrire vn ſeul mot? Comment ferai-ie, pour ſatisfaire à ma femme, veu que la honte m'engarde de pouuoir ſatisfaire à moi-meſme? Et, toutefois, ie ren graces ſingulieres à la prouidence admirable & infinie de Dieu que, par vn moyen merueilleux, il m'a fait ce bien de vous pouuoir ſaluer & vous dire, comme ie penſe, le dernier à Dieu par ceſte lettre, auant que ie face le doux & heureux voyage au ciel, pour eſtre receu en la compagnie de Jeſus Chriſt. Mais, pour commencer mon diſcours, ie taſcherai de vous declarer les choſes que ie penſe vous eſtre les plus cachees, laiſſant celles qui ſont toutes manifeſtes, que vous pourrez entendre de ceux qui les ſauent au vrai.

(1) Sur Marc Usceghi, surnommé Marquet, ou le petit Marc, voy. p. 35, note 1 de la 2e col.

(2) L'édit. de 1564 ajoute : « Voſtre frere en Ieſus Chriſt, Jean Louys Paſcal. »

Apres auoir demeuré enuiron huit mois en la priſon de Fiſcaula comme enſeueli, ayant touſiours les fers aux pieds, combien qu'en pluſieurs lieux on feuſt tout ouuertement que i'eſtoi detenu priſonnier, neantmoins pour quelque temps ie ne peu iamais parler à perſonne. Mais Dieu eſt celui qui ſe veut ſeruir des hommes ainſi que de ſes inſtrumens pour faire ſon œuure, & veut, par le moyen d'vn poure ver de terre, faire manifeſter ſa Verité deuant la folle & orgueilleuſe ſageſſe du monde. Or, s'il y a quelque choſe à reprendre en l'inſtrument, i'en laiſſe iuger aux autres, & vous l'entendrez d'eux. Quant à moi, ie n'entendi iamais que le Seigneur Saluator Spinello euſt aucun different auec ſes vaſſaux, iuſqu'à tant que i'ai eſté mené à Coſenze, auec trois hommes de la Guardia, deſquels Marc Vsegli eſt l'vn, lequel (i'eſpere) me fera compagnie depuis Geneue iuſques au ciel & eſt ici ſeul auec moi en priſon. Or, pour les differens que i'ai dit, le Seigneur Spinello accuſa ſes vaſſaux d'eſtre Lutheriens, &, pour maintenir & prouuer cela deuant le Vice-roi de Naples, il me fit examiner par le grand Vicaire de Coſenze, & pource que ie ne ſauoi pas la fin où tendoit le Vicaire, lequel ne cerchoit autre choſe, ſinon de me faire charger & accuſer par ceux de la Guardia, ie m'eſmerueillai fort (ſachant bien la grande amitié qu'il portoit au Seigneur Saluator) de ce qu'il procedoit en telle ſorte, attendu qu'auparauant, pour eſpargner leſdits vaſſaux, il ne taſchoit que de cacher mon empriſonnement. Quant à ma depoſition, il ne tira pas de moi ce qu'il vouloit; car, quand il me fit iurer de dire la verité de ce qu'on me demanderoit, ie lui reſpondi que ie le feroi, moyennant qu'il ne me demandaſt choſe qui fuſt contre l'honneur de Dieu, tellement qu'il n'arracha de moi aucune accuſation ni charge, qui peuſt nuire à ceux de la Guardia. Et, pour ceſte cauſe, ie n'ai pas eſté mené à Naples, comme ils auoyent deliberé. Ils ont cerché tous les moyens qu'il a eſté poſſible pour me faire deſpeſcher à Coſenze, ayans prouué ce qu'ils demandent par d'autres gens de la Guardia, qui ont eſté prins depuis le premier examen qu'ils me firent à Fiſcaula, le 27. de Decembre dernier. Et fut, comme ce grand Vicaire de Coſenze, ayant exa-

Saluator Spinello.

Le Vicaire de Coſenze.

miné quelques vns de la Guardia, deuant le ſouper ; apres qu'il eut bien ſoupé, s'en vint m'examiner, voire apres qu'il eut beu (ſelon que me dit le preſtre qui me ſeruoit) ſix grands verres de ce grand vin, & combien que l'examen euſt duré plus d'vne heure, ſi eſt-ce qu'ils taſcherent de le reduire en peu de paroles. Quand il entra dedans la priſon, ie le reconu incontinent au viſage, au marcher & au ventre, quoi qu'il fuſt acompagné d'aucuns gentils-hommes de Coſenze.

La premiere demande qu'il me fit fut : « D'où es-tu ? » R. « De Piedmont. » D. « N'as-tu autre choſe à faire que de venir ici ſeduire ces poures ſimples gens de la Guardia ? » R. « Si Ieſus Chriſt eſt vn ſeducteur, ie les ai ſeduits ; autrement non, car ie ne leur ai dit ſinon ce que i'ai appris en ſon eſchole. » D. « Et où eſt ceſte eſchole ? » R. « A Geneue, où la parole de Dieu eſt preſchee, comme en autres lieux ſemblables. » D. « Et qui la preſche ? » R. « Les Miniſtres de l'Egliſe. » Alors, en grande cholere & furie, il me dit : « Et que veut dire Catholique ? » R. « Vniuerſelle. » « Voila, dit-il, comme tu es maintenant conuaincu, puis que tu veux que l'Egliſe ſoit ſeulement à Geneue. » Ie reſpondi que cet argument eſtoit contre lui-même, d'autant que nous tenons que l'Egliſe eſt par tout & vniuerſelle, en quelque lieu que ſoyent les fideles, & ne l'attachons point, comme vous faites, à vn lieu particulier, ni à des maſques & autres pompes & apparences extérieures, & que noſtre Seigneur ne nous a iamais deſcrit l'Egliſe telle qu'eſt celle de Rome. « Mais vous autres, laiſſans les ſainctes Eſcritures, ſans vous en ſoucier, comme iadis en faiſoient les Scribes & Phariſiens, vous allez cercher la vraye Egliſe en la Theologie de voſtre cerueau, & au lieu qu'en icelles il y a vne Egliſe deſcrite, laquelle eſt poure, ſelon le monde, contemptible, meſpriſee & perſecutee, vous-vous en forgez vne riche, braue & triomphante. Mais dites-moi, ie vous prie, ſainct Pierre vous a-il aprins de perſecuter les Chreſtiens ? Et Jeſus Chriſt vous a-il commandé que vous demeuriez en vos aiſes & delices, iouyſſans de gros reuenus & richeſſes infinies, & que cependant vous repaiſſiez les poures brebis de feu & de perſecutions cruelles ? Et à qui parloit le Seigneur Ieſus diſant Que le ſeruiteur n'eſt pas plus grand que ſon maiſtre ? Et auſſi quand il diſoit Que le temps viendroit que celui qui nous feroit mourir cuideroit bien faire vn ſacrifice à Dieu, pource qu'ils n'ont point conu le Pere ne moi, dit noſtre Seigneur, & tant d'autres ſentences infinies ? Et quand les Apoſtres vouloyent faire deſcendre le feu ſur les villes qui n'auoyent point voulu receuoir l'Euangile ne furent-ils pas repris de noſtre Seigneur ? Il eſt bien certain qu'il parloit de vous & de voſtre Egliſe, laquelle fait tout le contraire de ce qu'a fait Ieſus Chriſt, ſainct Pierre & les autres Apoſtres. » Sur cela, il demanda Si i'auoi ſoupé. Ie lui di qu'oui, mais non pas ſi bien qu'il auoit fait. Et, ſe retournant vers les autres, dit : « Pour vrai, ceſtuy-ci eſt yure, c'eſt le vin qui le fait ainſi iaſer. » « Voire, voire, di-ie alors, quand vous ne ſauez que reſpondre, vous dites le meſme que firent vos peres aux Apoſtres, le iour de la Pentecoſte. » Il n'eſtoit nullement attentif à ce que ie diſoi, mais il marmonnoit entre ſes dents, & ie le laiſſoi faire. Or, ce gentil-homme qui eſtoit auec lui, me dit : « Vous vous trompez en vos fantaſies. » Le grand Vicaire adiouſta : « Comment ? ceux-ci ne croyent rien de ce qu'vn Chreſtien doit croire, mais ils nient tout entierement. » « Et qu'eſt-ce, di-ie, que nous nions ? » « La Penitence & la Confeſſion, » dit-il. Et moi : « Ne vous deſplaiſe, nous ne nions pas cela ; mais, au contraire, nous maintenons que, ſans Penitence & Confeſſion, on ne peut obtenir la remiſſion des pechez ; mais nous nions bien ceſte ſatisfaction que vous autres auez controuuee. » Alors, ce grand Vicaire dit : « Regardez le grand heretique qu'eſt ceſtui-ci. N'eſt-il pas eſcrit : « Rachette tes pechez par aumoſnes ? » R. « Oui, bien ; mais cela ſe rapporte aux hommes. » Et ne ſauoit point en quel paſſage cela eſt eſcrit. Là deſſus, ie lui tournai le dos, & di à ce gentil-homme : « Ceſte ſentence eſt eſcrite en Daniel le Prophete, au 4. chap., là où il exhorte le Roi Nabuchodonozor de faire penitence, lequel auoit exercé vne grande tyrannie contre le peuple, & lui fit ceſte exhortation, comme s'il lui euſt dit : *Tu as iuſques ici fait beaucoup de cruautez & as fort mal traité ton peuple ; maintenant, va & vſe de miſericorde enuers lui, & recom-*

M.D.LX.

Matth. 10. 24. Iean 16. 2.

Act. 2. 4.

Paſſage du 4. de Daniel declaré.

penſe, par aumoſnes, le mal que tu lui as fait ; vſe de pitié & compaſſion enuers tes ſuiets. »

CEPENDANT le grand Vicaire regardoit bien par toute la priſon, & dit au Preſtre qui me gardoit : « Ceſtui-ci pourroit-il bien eſchaper ? » « Non, non, dit le Preſtre, il a les fers aux pieds ; & puis nous ne l'abandonnons iamais de nuict. » « Gardez-le bien, dit-il, & ne lui donnez que du pain à manger, & de l'eau à boire, vne fois le iour tant ſeulement, & le vous commande ſur peine d'excommunication. » Apres, ſe tournant vers moi, dit : « Que ne vas-tu preſcher à Rome ou à Coſenze ? » Ie lui reſpondi : « Pource que ie n'y ai pas eſté enuoyé, & d'auantage, vous ſauez bien qu'vn qui annonce la Verité, il ne faut pas qu'il ſe monſtre en la Papauté. Et au contraire, nous faiſons honneur & bonne chere à vn chacun, ſoit Cardinal, ou Eueſque, & laiſſons paſſer & parler chacun à ſon plaiſir. » « Et pourquoi, dit-il, ne faites-vous point de Careſme, ſinon pour auoir liberté de la chair, & viure en diſſolution ? » R. « Si vous faiſiez telle abſtinence que font ceux que vous blaſmez, peut-eſtre que vous viuriez plus fobrement que vous ne faites. Et lequel eſt-ce des deux qui fait la plus grande abſtinence, ou vn poure homme qui ne mange qu'vn bien peu de pain & de chair pour ſuſtenter ſa famille, & ſouuent qu'un peu de fromage auec grand'peine & trauail, pour ſupporter le labeur qu'il endure ; ou vous, qui ne vous ſouciez point de faire groſſe deſpenſe, pour auoir voſtre table bien fournie & chargee de pluſieurs ſortes de viandes ? Et puis, qui vous a enſeigné d'aſſuiettir les conſciences, qui ſont déliurees & afranchies par Ieſus Chriſt ? Sainct Paul & ſainct Pierre ne vous le monſtrent-ils pas ouuertement ? Et comment obſeruez-vous les decrets de ceux deſquels vous-vous appelez ſucceſſeurs ? » Alors il me dit en Latin : *Exemplum dedi vobis, vt quemadmodum ego feci, ita & vos faciatis,* c'eſt à dire : « Je vous ai donné exemple, afin que comme i'ai fait, vous faciez auſſi ; » or icelui iuſna quarante iours. « Et pourquoi, di-ie, ne demeurez-vous ſans manger quarante iours, ſi vous voulez enſuiure ſon exemple ? Mais ſous couuerture d'abſtinence, vous voulez manger les bons morceaux & boire le bon vin. » « Cela, dit-il, a eſté fait à bonne fin, & pour matter & domter la chair. » R. « Mais le Seigneur ne veut que nous facions ce que bon nous ſemble, ains ce qu'il nous commande par ſa Parole, & que c'eſt en vain qu'on l'honnore, enſeignant les doctrines des hommes. » Puis apres cela, nous parlaſmes de l'office des Eueſques, & lui monſtrai que celui qui ne fait point office d'Eueſque n'eſt point Eueſque, d'autant qu'vne Eueſché n'eſt point vne ſeigneurie, mais office & charge. Lors il me dit qu'il preſchoit ce qu'a eſcrit S. Pierre, ſainct Paul & S. Antoine. » Ie vous aſſeure (ce lui di-ie incontinent) que ie vous en croi fort bien, & que vous ſauez autant ce qu'ont eſcrit ſainct Pierre & ſainct Paul, comme ce qu'a eſcrit ſainct Antoine. » Nous parlaſmes encores de beaucoup d'autres choſes, que ie n'ai moyen de vous pouuoir eſcrire.

Matth. 15. 9.

Du Careſme & de l'abſtinence de certaines viandes.

VOILA l'examen qui me fut fait à Fiſcaula, par le grand Vicaire de Coſenze, comme ie vous ai dit. Maintenant ie vous reciterai ce qui s'enſuyuit encores depuis audit examen, où, parlant du Purgatoire, ie ne le voulu point rembarrer par l'Eſcriture, mais ie lui di ceci, que ie ne pouuoi nullement croire que le S. Pere, qui ſe fait vicaire & lieutenant de Ieſus Chriſt, lequel a voulu ſouffrir vne mort ſi cruelle pour nous deliurer d'enfer, n'euſt quelque pitié & compaſſion de nos ames, & par ainſi qu'il ne les deliuraſt du feu de Purgatoire, le pouuant faire ſi aiſement auec ſa benediction ; & pourtant que nous ne le deuions point craindre. Que s'il ne le faiſoit, il monſtroit aſſez qu'il eſt du tout contraire à Ieſus Chriſt. Et ainſi ie lui monſtrai ce que ſainct Paul diſoit de l'Antechriſt aux Theſſaloniciens & à Timothee. Et en deuiſant ainſi, nous vinſmes, ie ne ſais comment, à parler de ces mots : « Ceci eſt mon corps, » ſur l'expoſition deſquels ie lui di : Que comme le nom de la choſe ſignifiee ſe donne au ſigne, tout ainſi qu'vn eſpoux, ayant donné vn anneau à ſon eſpouſe, elle l'appelle la foi de ſon mariage, qui eſt vne façon de parler aſſez commune & ordinaire en l'Eſcriture ſaincte ; auſſi noſtre Seigneur Ieſus donnant à ſes Apoſtres, & à nous par eux, le pain & le vin, les appele ſon corps & ſon ſang ; voire en telle ſorte, que non ſeulement ils nous repreſentent ſon corps

Du Purgatoire.

2. Theſſ. 2.
1. Tim. 4.

De la S. Cene.

& ſon ſang, mais ils les nous offrent vrayement, pourueu que nous les receuions ſpirituellement par foi. Car ſon corps & ſon ſang eſt la propre viande de l'ame, & icelle ne peut eſtre repeuë ne nourrie de viandes corporelles. Voila en ſomme tout ce dont nous parlaſmes enſemble, ſelon qu'il m'en peut ſouuenir. Cela fait, le grand Vicaire commanda qu'on apportaſt là vne table, & dequoi pouuoir eſcrire, par ſon Secrétaire. Et pource il me dit : « Si tu ne ſais que ie ſuis, ie te le di à ceſt' heure, ie ſuis l'Eueſque de Ceſene, grand Vicaire de Coſenze & Legat Apoſtolique, qui ſuis venu ici tout expres pour t'examiner, & puis t'enuoyer à Naples auec ton examen. Parquoi penſe à ton cas & auiſe à tes afaires. » Alors, ie me tournai, eſleuant les yeux au ciel & priant ce bon Pere Eternel, au nom de ſon Fils bien-aimé, qu'il me donnaſt ſon ſainct Eſprit, ainſi qu'il m'auoit promis. Puis apres, ie lui di : « Interroguez-moi & ie vous reſpondrai. » Et ainſi il commença de s'enquerir de mon pays. Ie lui reſpondi que i'eſtoi natif de Cuni en Piedmont, & que ie m'eſtoi fait bourgeois de Geneue. Puis il s'informa de pluſieurs circonſtances, comme on a acouſtumé de faire, & commença à ceux de la Guardia, ainſi que ie vous ai dit. Et ie lui reſpondi tellement qu'il fut ſatisfait.

Du Pape.

Il vint apres au fait de la Religion, & ſon premier article fut : Si ie croyoi au Pape. A quoi ie di que mon *Credo* portoit qu'il faut croire en Dieu le Pere tout puiſſant, & ce qui s'enſuit, non point au Pape, & que ie tenoi ſa doctrine, non pas ſeulement humaine, mais diabolique. Apres il me demanda combien de temps il y auoit que ie ne m'eſtoi confeſſé. R. « Encores auiourd'hui ie me ſuis confeſſé. » D. « A qui? » R. « A Dieu. » D. « Je ne te demande pas cela ; mais combien il y a que tu ne t'es confeſſé, ſelon que la mere ſaincte Egliſe Romaine l'ordonne. » R. « Dieu m'en garde, car ie tien ceſte confeſſion pour meſchante, pleine d'impieté & ſacrilege, & du tout diabolique. » Ie lui di le meſme de la Meſſe, lui monſtrant en quelle abomination ie l'auoi. Apres qu'il eut mis par eſcrit tout cela, vn certain Docteur qu'il auoit amené ſe leua debout & dit : « Ceux-ci ſe moquent de nous. » Et pource le grand Vicaire mit fin à ſon examen, diſant en Latin : *Et ſic nolentes amplius audire, &c.*, c'eſt à dire. Et ainſi ne voulans plus ouyr. Là deſſus, ce Docteur lui dit : « Pourquoi faites-vous ſi toſt fin? » Il lui reſpondit : « Je ne le puis eſcouter ; la moindre de ſes reſponſes eſt aſſez pour le faire bruſler trente fois. » Et ainſi ils me laiſſerent. Depuis cela, le 4. iour de Januier, enuiron quatre heures de nuict, l'Auditeur de Coſenze vint à Fiſcaula, pour m'enuoyer à Naples, auec Marc Vſegli, & auec l'ancien Miniſtre de la Guardia(1). Et quand nous fuſmes preſts de monter ſur la mer, elle s'eſmeut, dont nous retournaſmes en arriere. Le 12. de Ianuier, les ſergeans vindrent encores vne fois de Coſenze, & la mer s'eſmeut derechef.

M.D LX.

Marc Vſegli & le Miniſtre de la Guardia priſonnier auec Paſcal.

Cependant, il vint vne nouuelle commiſſion de Naples que nous fuſſions menez à Coſenze, là où nous arriuaſmes le vingtieſme de Ianuier ; ſi toſt que ie fu arriué, on me leut mes reſponſes, leſquelles ie confermai toutes de poinct en poinct, & en fin ie m'offri de prouuer, par certains teſmoignages de l'Eſcriture ſaincte, que tout ce que i'auoi dit eſtoit veritable. Ils nous mirent, auec mille moqueries & outrages, dedans vne priſon puante, froide & ſi eſtroite que nous ne pouuions pas nous eſtendre deux enſemble ; &, pour plus grande commodité, ils nous attacherent deux enſemble à des fers, en ſorte que nous ne nous pouuions pas remuer l'vn ſans l'autre, nous baillerent vne meſchante couuerture toute pleine de poux, & nous donnerent en garde à vn Preſtre de Fiſcaula, nommé meſſire François de Scita, lequel non content de m'auoir oſté ma camizole, & vne paire de Pantoufles, m'oſta l'une de mes chemiſes ; & quand nous-nous plaignions que les poux nous mangeoyent, il s'en moquoit & crioit ſouuent apres nous : « Ah! meſchans, chiens, maſtins, traiſtres, ennemis de Chriſt & du genre humain! » Et demeuraſmes en ceſt eſtat l'eſpace de dixſept iours. Neantmoins, par les conſolations ſingulieres que le bon Pere donne aux ſiens en leurs afflictions, nous demeuraſmes touſiours alaigres, chantans auec vne ioye ineſtimable. Le ſeptieſme de Feurier, nous fuſmes menez au chaſteau liez &

(1) Le ministre vaudois Etienne Négrin, de Bobi, dans la vallée de Luzerne.

enchainez, & ce bon Preſtre fit tant enuers la garde du chaſteau, qu'il le contraignit de nous enfermer en vne priſon fort obſcure & baſſe, où nous demeuraſmes quatre iours. Mais noſtre bon Dieu & Pere de miſericorde, lequel n'abandonne iamais les ſiens, trouua moyen de nous faire adoucir ceſte croix. Et ainſi nous fuſmes mis en vn lieu aſſez plaiſant, auquel, par le ſoin de nos freres de la Guardia & de Sainct-ſixte, ne ſommes que trop fournis de ce qu'il nous faut, qui fait que ie deſire bien de partir d'ici, afin de ne les plus greuer & faſcher. Le 21. iour dudit mois, derechef le grand Vicaire vint au chaſteau auec vn Auditeur. Et en ſomme ie lui confermai toutes mes premieres reſponſes. Ils auoyent amené auec eux vn Moine pour diſputer contre moi. Car quant à l'inſtruction du proces, l'Auditeur ne vouloit point eſcouter aucune raiſon, ne ſouffrir que i'alleguaſſe rien pour prouuer ma reſponſe, mais que ie lui diſſe ſeulement oui ou non. Dequoi ie me plaignoi grandement, mais il me repliquoit qu'il eſtoit venu là pour m'interroguer, & non point pour diſputer. Et me donnerent terme de cinq iours, pour penſer ſi ie me vouloi deſdire, m'auertiſſans que c'eſtoit la derniere admonition que ceſte-la.

La ioye que ſentent ceux qui ſont affligez pour la verité.

MAINTENANT ie me ſen ſi reſioui pour ceſte nouuelle que ie doi bien toſt aller demeurer auec Ieſus Chriſt, qu'il me ſemble que ie ne ſuis point en priſon. Quant au moine dont ie vous ai parlé, apres que ie lui eu fait quelques reſponſes ſur les matieres dont nous parlions, il dit qu'il ne faloit plus parler à moi, puis que ie nioi la Meſſe & la puiſſance du Pape. Si eſt-ce que mon interrogatoire paracheué, l'Auditeur lui dit : « Si vous voulez maintenant diſputer, il en eſt temps, » & il lui reſpondit : « Je ne ſuis pas ici venu pour diſputer, mais pour le voir ſeulement. » Alors le grand Vicaire dit : « J'ai vn braue Moine que ie lui amenerai. » Il y a deſia trois iours paſſez & ne l'ai point encores veu. Je n'ai plus de papier. De la priſon de Coſenze, le 26 iour de Feurier 1560 (1).

Autre Epiſtre à ceux de Geneue, par laquelle il leur donne à conoiſtre les combats par lui ſouſtenus contre le grand Vicaire de Coſenze, l'Auditeur ſaincte Croix & autres aduerſaires, ſuppoſts du Siege Romain. Il fait mention des reſponſes de Marc Vſegli, ſon compagnon (1).

MES treſchers & honorez freres, ie me ſuis ſouuentefois faſché en moi-meſme du temps que i'ai perdu demeurant en l'Egliſe de Dieu; mais encores beaucoup plus eſtant en ces priſons, craignant que mon ignorance ne donnaſt occaſion à ces poures miſerables & aueugles ſages du monde, de s'endurcir dauantage. Mais il y a eu deux choſes qui m'ont beaucoup allegé en ma douleur, combien que l'vne doit aſſez donner matiere à tous de lamenter. La premiere a eſté que la verité de Dieu eſt ſi puiſſante & de telle vertu, que Satan ni tous ſes ſuppoſts ne ſont point ſuffiſans pour vaincre celui qui l'a reçeuë à bon eſcient. La ſeconde, que la beſtiſe & ſourde ignorance, ou la malice diabolique de ceux-ci eſt ſi grande au fait de la religion, & qu'ils y procedent en telle ſorte, que, ſans s'arreſter trop à leur reſpondre, & aux paſſages de l'Eſcriture ſaincte, qu'ils corrompent & tirent comme par les cheueux, ainſi qu'on en fait au pays de France, ſuffit à ces venerables & reuerens de tirer des concluſions fermes & aſſeurees de quelque peu d'argumens. Et d'autant que i'ai eſté payé de ces belles raiſons qu'ils ameinent, ie vous prie qu'il ne vous faſche point de les ouyr.

De la puiſſance du Pape.

L'vne eſt : Que le pape peut tout, & pourtant qu'il peut faire des loix, auſquelles celui qui n'obeit nie les premiers principes : & contre ceux qui nient les premiers principes, qu'il ne faut point diſputer. Vne autre fois, l'Auditeur me vint trouuer; & apres qu'il m'euſt fait vne belle remonſtrance & exhortation dedans le Palais, ie lui di : Que toutesfois & quantes que ie ſeroi conuaincu par l'Eſcriture ſaincte, ie ne feroi pas ſeulement vne amende honorable, mais vne centaine. Lors le grand Vicaire

(1) L'édit. de 1564 ajoute : « Voſtre frere au Seigneur, Iean Louys Paſcal. »

(1) Cette dernière phrase n'est pas dans l'édit. de 1564. Par contre, elle contient, en tête de cette lettre ce préambule : « Noſtre bon Dieu et Pere commun, par Ieſus Chriſt, vous augmente tous les iours de plus en plus la cognoiſſance de ſa bonne volonté, vous donnant perſeuerance en ſa ſaincte foy. »

M.D.LX.

ſe leua debout, me diſant : « Penſes-tu que ie te vueille convaincre par la ſaincte Eſcriture ? Ce m'eſt aſſez à moi de te conuaincre par la loi du Pape, attendu qu'il y a deux lois au monde : l'vne eſt celle de Jeſus Chriſt, & l'autre eſt celle du
Iean 16. 12. ſiege Romain. Car il eſt dit : J'ai beaucoup de choſes à vous dire, que vous ne pouuez pas porter maintenant. » Et adiouſta quand & quand, qu'il y auroit trop à faire ſi on vouloit tout prouuer par la Saincte Eſcriture. Je ne vous eſcri point la reſponſe, d'autant qu'ils ne la voulurent pas eſcouter, mais la concluſion fut : Que celui qui n'obeit point aux ordonnances du Pape, eſt vn meſchant heretique, niant l'authorité d'icelui. Et pource ie me plaigni, en premier lieu, du tort qui m'eſtoit fait en ces interrogatoires, de ce que ie ne pouuoi confermer mes reſponſes, d'autant qu'ils ne vouloyent autre choſe de moi, ſinon que ie diſſe oui ou non, & rien autre. Mais le Pere de miſericorde & le Dieu de toute conſolation, lequel conſole ſes enfans en leurs miſeres & afflictions, m'a fait ce bien, auant que ie meure, ou pour mieux dire, que i'aille de mort à vie, de pouuoir exprimer & mettre hors mon deſir. Car, ce matin, l'Auditeur de ſaincte Croix, comme ie penſe, m'eſt venu trouuer, pour me faire (ainſi qu'ils parlent) la derniere admonition, s'enquerant article par article ; &, en attendant la reſponſe, comme vous entendrez, faiſant mettre le tout par eſcrit, en me ſatisfaiſant aucunement. Or la premiere choſe qu'il me dit fut : « Voulez-vous eſtre endurci, perſiſter en ceſte fauſſe opinion que vous auez ? » R. « Si croire que Jeſus Chriſt eſt noſtre ſeul Sauveur, comme
Act. 4. 12. dit ſainct Pierre, & que par lui ſeul on a remiſſion des pechez, eſt vne opinion, ie ne ſai que c'eſt que foi. » D.
Purgatoire. « Croyez-vous qu'il y ait vn Purgatoire, ainſi que l'Egliſe Romaine le croid ? » R. « Et vous, Monſieur, croyez-vous que le Pape ait la puiſſance d'en tirer les ames ? » Il demeura vn peu à ſonger, & puis il me dit : « Pourquoi demandez-vous cela, puiſqu'il eſt tenu pour le deuoir de charité, à tout le moins vne fois le iour, de les en retirer ſans argent ? » R. « Mais l'Eſcriture Saincte nous enſeigne quel eſt noſtre vrai Purgatoire, aſſauoir Ieſus Chriſt, lequel ſeul a fait la purgation de nos pechez, comme dit l'Apoſtre en l'Epiſtre aux Hebrieux. Et ſainct Jean : Que qui croid en Ieſus Chriſt, ne vient point en condamnation, mais qu'il a paſſé de mort à vie. Et pource noſtre Seigneur eſtant en la croix dit au brigand : Auiourd'hui tu ſeras en Paradis auec moi. » D. « Doit-on adorer les Saincts & la vierge Marie auſſi ? » R. Non. » D. « Pourquoi ? » R. « Cela eſt contraire au premier commandement de la Loi. » Cela fait, le Lieutenant de la garde du chaſteau tira à part l'Auditeur, & lui dit en Eſpagnol : « Monſieur, vous ne lui deuiez pas demander ſi on les doit adorer, mais prier & inuoquer. » Et, pourtant, il reitera la demande, diſant, ſi on deuoit prier, inuoquer, & adorer les Saincts. R. « Nous n'auons qu'vn ſeul Aduocat et Mediateur Ieſus Chriſt, lequel dit en Sainct Iean : Que nul ne va au Pere ſinon par ſon moyen. » D. « Et de la vierge Marie, qu'en croyez-vous ? » R. « Qu'elle a eſté vierge deuant qu'elle enfantaſt, & vierge apres auoir enfanté. » D. « Dites-vous *l'Aue Maria* ? » R. « *Ie ne ſuis pas l'Ange Gabriel, ni elle auſſi n'eſt plus en ceſte vie mortelle.* » D. « Et qu'en crois-tu ? » R. « I'en croi tout ce qui en eſt recité en l'Euangile : c'eſt qu'elle a eſté ſaluee de l'Ange, & benite par Elizabeth ſa parente. » D. « Tiens-tu *l'Aue Maria* pour vne priere ? & ſe doit-il dire ? » R. « Ie ne le tien point pour vne priere, & ne ſe doit aucunement dire pour vne priere. » D. « Di-moi, les Chreſtiens doyvent-ils aller à la Meſſe ? » R. « Ni la vierge Marie ni les Apoſtres ne feurent iamais que c'eſtoit de Meſſe, & ſi ſont allez en Paradis ; & pourtant i'aime beaucoup mieux ſans aller à ceſte Meſſe, controuuee par les Papes, qui ſont allez en enfer (comme on le void en Sabellique, Platine, & Volaterran) m'en aller au ciel auec les Apoſtres ? » D. « Tu nies donc la communion ? » R. « Je ne nie point la communion qui ſe fait en la ſaincte Cene de Ieſus Chriſt ; mais ie di bien qu'il n'eſt point licite à perſonne d'adiouſter ou diminuer ou changer aucune choſe de l'ordonnance que noſtre Seigneur a faite. Et voila pourquoi ſainct Paul, voulant remettre la ſaincte Cene en ſon vrai vſage, entier & legitime, qui s'eſtoit deſia commencé à corrompre entre les

Iean 14. 6.

De la vierge.

De la Meſſe.

Corinthiens, les rameine à ce qu'il
1. Cor. 11. 23. auoit receu du Seigneur. » D. « Ne crois-tu pas que le corps de Jeſus Chriſt vient en ceſte hoſtie, que le Preſtre ſacrifie & conſacre ? » R. « Pour rien ie ne croiroi cela, mais pluſtoſt ie la tien pour vne profanation enorme & deteſtable du ſacrifice & du precieux ſang de noſtre Seigneur Jeſus, & pour vn renoncement en effect de ſa mort & paſſion. Car l'Apoſtre aux Hebrieux dit : Que par vne ſeule oblation Ieſus Chriſt a ſanctifié pour
Heb. 10. 24. iamais ſes eſleus. Et au 10. chap de ceſte Epiſtre, il dit le meſme : C'eſt que nous auons eſté ſanctifiez par l'oblation de Ieſus Chriſt, laquelle a eſté faite vne ſeule fois. Et quant au corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt,
Iean 12. 8. ie tien qu'il eſt au ciel, à la dextre du Pere, & qu'il ne doit point venir ça bas, ſinon au iour du iugement qu'il fera des viuans & des morts, ainſi qu'il eſt dit au Symbole des Apoſtres, en S. Matthieu 24. aux Actes des Apoſtres, premier chapitre. Et noſtre Seigneur a dit en ſainct Iean : Qu'ils auroyent touſiours les pouures auec eux, mais non pas lui. » Comme ie parloi ainſi, l'Auditeur demeuroit comme en ſuſpend, puis il me dit : « Qu'entends-tu par le Symbole des Apoſtres ? » Alors ie lui recitai au long tout le *Credo*. Cependant il contoit par ſes doigts de combien d'articles il me deuoit interroroguer, & dit : « Que nous reſte-il plus à dire ? » Ainſi il lui ſouuint des
Des images. images, & me demanda ſi on les deuoit tenir dedans les Egliſes, & les adorer. R. « Pour vrai, Monſieur, voila vne des plus belles demandes que vous m'ayez point encore faites, pour deſcouurir manifeſtement l'impudence des Papes, qui ont bien oſé falſifier la ſaincte Loi de Dieu, en effaçant le ſecond commandement de la premiere Table, lequel contient ces paroles : Tu ne te feras image taillee, ni ſemblance quelconque des choſes qui ſont là ſus au ciel, ni ça bas en la terre, ni es eaux, deſſous la terre, tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les ſeruiras &c. Si vous voulez ſauoir ſi ce que ie di eſt vrai, cerchez dedans la Bible, encore qu'elle ſoit des plus vieilles, & regardez au 20. chapitre de l'Exode. » Ayant oui cela, dit au Greffier : « Notez en la marge, Exode, chap. 20. » Apres il me de-
Du Bapteſme. manda : « Que crois-tu du Bapteſme ? » R. « Je le tien pour vn Sacrement ordonné de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, & pour vne entree que les Chreſtiens ſont en l'Egliſe de Dieu, pource que nul ne peut eſtre membre d'icelle, qu'il ne ſoit premierement nettoyé de toutes ſes taches & pechez par le precieux ſang de Ieſus Chriſt, mortifiant ſa chair, & les reliques du vieil homme, & promettant de viure en vne nouuelle vie ſpirituelle. Toutes ces choſes nous ſont monſtrees en icelui. Car, premierement, il y a le lauement d'eau, laquelle nous figure le ſang de Ieſus Chriſt ; ce qu'on eſt plongé ou baigné ſignifie la mortification de la chair ; le ſortir hors de l'eau ou eſtre eſſuyé, ſignifie la nouuelle vie ſpirituelle. » Alors il dit : « Mais tu ne l'aprouues pas, comme il ſe fait entre nous & ainſi que l'a ordonné le Pape. » R. « Non pas moi. Car ie ne croi point que ceſte eau là me laue mes pechez, ni que la vertu de Dieu ſoit encloſe là dedans, ſelon que vous l'auez ſongé, & puis ie renonce & deteſte tout ce qui y a eſté adiouſté par les Papes, comme vne profanation d'icelui, & aprouue ſeulement l'ordonnance ſeule de Jeſus Chriſt, ainſi qu'en ont fait les Apoſtres, baptizans de toute eau ſimple ; & l'exemple en
Act. 8. 58. eſt aux Actes des Apoſtres, de l'Eunuque qui fut baptizé par Philippe. » Pendant que ie diſoi ces choſes, il faiſoit ſon conte par ſes doigts, & lui ſouuint du manger de la chair ; & pource me demanda ſi ie faiſoi difference d'en manger vn iour pluſtoſt que l'autre, & ſi i'en auoi mangé tous les iours. R. « Tous les iours ſont ſanctifiez aux fideles par la parole &
Gal. 4. 10. par la priere ; & ſainct Paul reprend
Col. 2. 16. ceux qui font difference des iours ; pourtant, comme d'vne choſe indifferente, i'en ai mangé tous les iours. D'auantage ſainct Paul prononce que
1. Tim. 4. 1. & 3. c'eſt vne doctrine des Diables, de defendre les viandes auſſi bien que le Mariage. » D. « Que tiens-tu ou que crois-tu du Mariage ? » R. « C'eſt
Du mariage. vne ſaincte ordonnance de Dieu. » D. « L'aprouues-tu tout ainſi comme nous le faiſons ? » Ie lui reſpondi ſeulement que ie n'aprouuoi pas leur maniere de faire qu'ils le defendent en certain temps ; & puis que, pour argent, ils donnoyent congé de ſe marier comme bon leur ſembloit. Et ne voulu point entrer à lui declarer comment, par vne ſottiſe trop lourde,

De la difference des viandes.

voire impieté deteſtable, ils en faiſoient vn Sacrement, & puis l'appellent vne pollution; ni les confondre autrement par leurs propres armes, pource qu'il eſtoit deſia bien tard, & qu'il m'auoit eſté commandé que ie fuſſe bref. Voila, en ſomme, ce qu'auiourd'hui, qui eſt le dernier iour de leur Careſme prenant, a eſté adiouſté en mon proces plus que criminel. Ie ſai bien que ie puis auoir changé aucunement l'ordre, mais non la ſubſtance de la procedure; & me ſuis perforcé (1) de retenir les meſmes reſponſes, d'autant que i'eſpere qu'elles pourront tomber vn iour entre les mains de quelqu'vn qui les pourra conferer auec le proces. Combien qu'en ma derniere reſponſe faite à l'Auditeur ſur l'admonition qu'il me fit de me deſdire, auant que toucher à ces derniers propos, i'auoi fait vne proteſtation : Comment ie n'ai point d'autre foi que celle que i'ai aprinſe de noſtre Seigneur Ieſus, laquelle eſt ſommairement compriſe au Symbole des Apoſtres, pour laquelle maintenir ie deſire & ſuis preſt d'expoſer à la mort, non point ſeulement vne vie, mais mille, ſi i'en auoi autant; & prie noſtre bon Dieu m'en faire la grace, pour l'amour de Ieſus Chriſt ſon Fils noſtre Seigneur.

iello ville en Calabre.

Or de ce temps-la, Marc, mon compagnon, eſtoit ſolicité par le Comte d'Aiello & par le Lieutenant de la garde du chaſteau, de ſe deſdire, & lui mettoyent en auant l'authorité du Pape. Auſquels il diſoit : « Vous pouuez dire ce qu'il vous plaira; mais, quant à moi, ie croi que voſtre Pape a autant d'authorité de pardonner les pechez, qu'a mon aſne. Car ſi les hommes euſſent peu pardonner les pechez, il ne ſaloit point que Ieſus Chriſt vinſt mourir pour iceux. » Et ils lui repliquoyent que Ieſus Chriſt auoit donné lui-meſme ceſte authorité à ſes Apoſtres. « Oui bien, dit-il à ſes Apoſtres, & à ceux qui annoncent la parole de Dieu, & qui prononcent qu'au Nom de Jeſus Chriſt nos pechez nous ſont remis. Mais qu'a afaire voſtre Pape auec ceux-ci, ni auec ſainct Pierre, ni auec les Apoſtres? » Alors, ils lui demanderent : « Comment peux-tu ſauoir, toi qui es vn ignorant, que tes pechez te ſont pardonnez, ſi tu n'as l'abſolution du Preſtre? » « Je le ſai, reſpondit-il, par le moyen de la foi que i'ai en Jeſus Chriſt; & ſuis auſſi certain & aſſeuré que ſon ſang me laue & nettoye de tous mes pechez, comme ie ſai que l'eau me laue les mains. » Ils lui dirent : Que, par la mort de Ieſus Chriſt, le peché originel nous eſtoit ſeulement pardonné; mais que, pour ceux que nous faiſons, il nous faut auoir abſolution du preſtre. Marc leur reſpondit : « Dites-moi, ie vous prie, ſi quelcun auoit tué cinquante hommes & qu'il euſt obtenu grace & remiſſion de la mort de quarante neuf, & qu'il ne l'euſt point de celui ſeul qui reſte, ne le feroit-on point mourir pour ce ſeul, auſſi bien qu'on euſt fait pour tous les cinquante? Ainſi ie vous di : Que ſi Ieſus Chriſt ne nous a pardonné tous pechez, tant l'originel que les noſtres, il faut que pour les noſtres nous allions en enfer. » Lors ils lui dirent : « Ce ſera toi qu'il faudra aller en enfer. » Il leur reſpondit : « Et ie vous di, que tous les diables enſemble ne me ſauroyent faire craindre que i'aille en enfer; mais, au contraire, ie croi que Dieu me fera la grace de porter ceſte croix, d'eſtre l'vn de ſes Martyrs, & de mourir pour la meſme querelle qu'ils ſont morts. »

Reſponſes de Marc riſonnier pour la verité.

Mon interrogatoire paracheué, l'Auditeur dit derechef à Marc : « Vien-ça; as-tu bien penſé à ton afaire? Veux-tu renoncer à ta fauſſe opinion? » Lors il lui reſpondit : « I'y ai penſé & repenſé; mais ie ne voi point que ie doiue recourir à autre qu'à Ieſus Chriſt ſeul, lequel eſt venu en ce monde pour endurer & mourir pour moi. » Et vn Eſpagnol, l'oyant parparler ainſi hardiment, dit : « Voyez ceſtui-ci, qui ne ſait ne lire ni eſcrire, & ſi ſe veut meſler de diſputer. Et que ſais-tu que c'eſt de telles choſes? » Et Marc ſe tournant vers moi, dit : « Demandez-en à ce gentil-homme, & il vous en rendra bon compte. » Et l'Auditeur lui dit : « Ie te demande, ſans plus diſputer, ſi tu te veux amender? » Et il reſpondit : « Ie me tien à ce qui a eſté eſcrit. » Alors, l'Auditeur fit deux ou trois ſignes de la croix ſur lui, diſant : « Or, va-t'en au diable. » Et ainſi nous retournaſmes enſemble tous deux en priſon. Eſcrit de la priſon du chaſteau du Coſenze, le 27. de Feurier M.D.LX. (1).

M.D.LX

(1) Efforcé.

(1) L'édit. de 1564 ajoute : « Voſtre frere au Seigneur, Jean Louys Pascal. »

Autre Epiſtre dudit Paſcal, par laquelle il declare les graces & faueurs ſingulieres que Dieu lui fait, monſtrant l'accompliſſement de ſes promeſſes.

COMBIEN que noſtre ennemi, ayant perdu toute maiſtriſe qu'il a ſur nous, ſe ſerve de noſtre chair, comme de maquerelle, pour rompre le lien du ſainct mariage que nous auons fait auec noſtre eſpoux Ieſus Chriſt, ſi eſt-ce que nous ſommes certains que l'Eſprit de Dieu, qui habite en nous, rompant toute ſon entrepriſe & nous armant des armures dont parle S. Paul aux Epheſiens, nous aſſiſtera tellement au combat, qu'en la fin nous emporterons la victoire triomphante. Et ne doute point que le Seigneur Dieu ne prolonge ceſte affaire, à ce que la fin & iſſue en ſoit d'autant plus à ſa louange & gloire, & à mon profit, & non ſans quelque edification de ſon Egliſe ; car, quant à moi, i'en ſen vne telle marque & vn tel gage, que ie ſuis honteux des faueurs & graces ſingulieres que le Seigneur me daigne faire ; d'autant qu'outre le profit que ie ſens auoir fait de me repoſer tous les iours de plus en plus en ſa prouidence, il m'a fait toucher comme auec les mains l'accompliſſement de ſes ſainctes promeſſes. Et, pour vous dire le vrai, encores que iamais le Seigneur ne m'ait abandonné, toutesfois ſi me ſembloit-il que ie ne ſentoi point en moi la viuacité & l'efficace des conſolations qu'il auoit fait ſentir aux autres, comme il me ſouuenoit d'auoir leu dedans le liure des Martyrs (1), ce qui me donnoit occaſion de quelque faſcherie & regret. Mais quand le temps eſt venu, il n'a point failli de me donner ce que ie deſiroi, & m'en a donné tant, que tout ainſi que du commencement de ma priſon ie ſentoi comme vn glaçon en mon cœur, à cauſe de la faſcherie que i'auoi ; auſſi, depuis peu de iours en ça, il me fait ſentir telle conſolation en mon eſprit, que ie ne la vous ſaurois exprimer. Et pourtant nous auons bien occaſion tous de lui en rendre graces, attendans en patience le comble de ſes benedictions, perſeuerans neantmoins touſiours, comme nous ſommes enſeignez, en prieres & oraiſons : car ie vous aſſeure, ſi l'homme eſt vne fois delaiſſé à ſes propres forces, que c'eſt vne poure & miſerable creature. Et pource nous pouons bien dire auec Dauid : Frayeur me ſaiſit, quand nous venons à conſiderer la condition de ceux qui ſont abandonnez de Dieu. Et puis il crie à haute voix : Que rendrai-ie au Seigneur pour tous ſes biens-faits enuers moi ? car ſi eſtans encore en l'abyſme de toutes miſeres, auec vn petit gouſt de la conſolation qui doit auenir, nous-nous ſentons trop plus heureux, ſans aucune comparaiſon, que tous les Rois & Princes de la terre, que ſera-ce quand nous ſerons participans de la Nature de Dieu, & que nous iouyrons pleinement de ceſte félicité parfaite & acomplie, laquelle iamais œil n'a veu, ni oreille oui, ne cœur entendu ? Parquoi, mes freres, ie vous exhorte de demander inſtamment à Dieu, qu'il vous face ſentir viuement ces conſolations-ci, afin que, renonçans à nous-meſmes, nous nous conſacrions en tout & par tout au ſeruice de noſtre Redempteur, eſtans certains & aſſeurez, ſi nous ſommes participans de ſes afflictions, qu'en la fin auſſi nous ſerons participans de ſes conſolations (1).

Le fruict du liure des Martyrs.

Pſ. 116. 12

(1) Allusion aux premières éditions du Martyrologe, antérieures à 1560.

Epiſtre par laquelle il conſole ſa femme, l'aſſeurant des promeſſes infaillibles de Dieu. Il admoneſte auſſi Charles ſon neueu de ſeruir à la gloire du Seigneur.

A ma chere & bien-aimee femme, Camilla Guarina.

MA treſ-chere & honoree amie, ie conoi bien que l'amour de Dieu enuers moi eſt ſi grand, que ie demeure tout confus, ſeulement de penſer à ſes grans benefices, & entre autres, de ce que i'ai ceſte commodité de vous pouuoir ſaluer par lettres, ainſi que i'ai touſiours deſiré, & vous faire participante de mes conſolations, leſquelles m'ont eſté redoublees par vne prouidence admirable de Dieu ; car, eſtant en la priſon eſtroitte du Chaſteau de Coſenze, ce povre ieune garçon de la Guardia, nommé Vrſetto (2), qui de-

Vrſetto priſonnier.

(1) L'édit. de 1564 ajoute : « Voſtre frere, Jean Louys Paſcal. »

(2) Philippe Ursello, un Vaudois de Calabre domicilié à Genève, était revenu dans

meuroit auec le tailleur qui fit voſtre robe, fut prins de la Iuſtice de Coſenze, & depuis qu'il eut abandonné Ieſus Chriſt, il fut mis, pour enuiron vne heure, en noſtre compagnie, & lui ayant demandé de voſtre eſtat, il me dit qu'auec vne patience Chreſtienne, vous vous rengez & ſoumettez à la bonne volonté de Dieu, auquel vous vous eſtes conſacree & moi auſſi. Dont ie vous promets, de la part de noſtre bon Dieu, que Ieſus Chriſt ſera voſtre eſpoux cher & gracieux, lequel pourvoira à tout ce qui vous ſera neceſſaire, puis qu'il ne peut iamais abandonner quiconque ſe fie en lui. Or, ie ſai bien que patience & conſtance n'eſt pas vne ſtupidité brutale qui ne ſente point les afflictions de la chair; mais, d'autre part, ie me reſiouï grandement du profit qu'auez fait en l'eſchole de Dieu, lequel vous propoſant le grand honneur de vous faire compagnie en vn œuure ſi excellent, reſiouïra tellement voſtre eſprit, que ce ſera pour renforcer voſtre povre chair affligee. Vous ſauez bien que la fin principale de l'homme eſt de glorifier Dieu, lequel, auec grand profit, recompenſera toute peine & trauail que nous aurons prins pour l'amour de lui. L'arre que ie ſen par ſa bonté eſt ſi grande qu'elle me fait demeurer tout reſiouy, & ce d'autant plus que i'enten le meſme auſſi eſtre de voſtre part. Que ſi la chair ſe dueilt & pleind de ce qu'elle ſouffre affliction plus grande que de couſtume, l'eſprit la reprend comme ingrate de tant de benefices de Dieu, & ſur tout, pour le doux traitement duquel le Seigneur vſe enuers nous en deſpit de tous nos ennemis. Et pource ie puis chanter à bon droit, auec Dauid : Le Seigneur me paiſt, rien ne me defaudra. Chantons donc enſemble les louanges de noſtre Dieu. Et afin que vous ayez touſiours ſouuenance de moi, ie vous renuoye au Pſeaume qui commence : Iamais ne ceſſerai de magnifier le Seigneur, non pas afin que vous vous ennuyez d'eſtre demeuree en ce monde apres moi, mais afin de vous eſiouyr en certaine eſperance, que vous me ſuiurez au ciel, là où ie vous vai attendre. Ie penſe que mon teſtament vous donnera occaſion de conoiſtre que ie vous aime de bon cœur, & vous prie que, pour l'amour de moi, vous ayez mon neueu Charles (1) pour recommandé. Et auiſe bien, mon enfant, que tu te portes tellement, que ton oncle ne ſoit point deceu de l'eſperance qu'il a que tu dois ſeruir à la gloire de Dieu, quand le temps ſera venu. Ie t'ai laiſſé monſeigneur le *Marquis (2) pour pere, non point que ie me défiaſſe de la rondeur & ſincerité de mon frere, mais pour le grand deſir que i'ai que tu ſois enſeigné continuellement en la crainte de Dieu. Ie ne vous di autre choſe, ſinon qu'il vous plaiſe ſaluer tous mes compagnons eſcholiers, & leur dire qu'ils apreſtent des faucilles bien trenchantes, pource que la moiſſon eſt grande & qu'il y a peu d'ouuriers. A Dieu tous, & vous, ma chere femme, en vous embraſſant & baiſant, ie vous di le dernier A Dieu. De la priſon du chaſteau de Coſenze, le 27. de Feurier, 1560.

M.D.LX.

Il parle à Charles ſon neueu.

* Il entend le Marquis de Vico, demeurant à Geneue.

Pſ. 23. 1.

Pſ. 34.

D'autant que la venue de Paſcal auoit cauſé grande perſecution à ceux de Sainct-ſixte & de la Guardia, il les admonneſte de ne trouuer eſtrange, ſi ce qui doit eſtre pour conſolation eſt ſouuent cauſe de deſolation. Et, en la ſeconde partie de ceſte Epiſtre, il les conſole en ſa perſonne, alleguant la ioye & felicité qu'ont ceux qui ſouffrent pour l'Euangile.

Au Seigneur Laurent Maietto & à

son pays probablement en même temps que Paschale. Le nom d'Urso, dont celui d'Ursello est le diminutif, se retrouve au treizième siècle parmi les proscrits des colonies albigeoises de la Guardia. Voy. Lombard, p. 43. On trouvera plus loin, dans les lettres de Paschale, d'autres détails sur l'abjuration d'Ursello et sur celle d'un nommé Francesco, revenu de Genève avec lui.

(1) Charles Paschale, fils de Barthélemy Paschale, dont une lettre figure plus loin, avait rejoint son oncle à Genève et à Lausanne. Son nom figure parmi les premiers étudiants de l'Académie de Genève. Il retourna au catholicisme et fournit une brillante carrière, d'abord à la cour de Marguerite de France, duchesse de Savoie; puis, en Pologne en 1576, comme ambassadeur de Henri III; puis en Angleterre, auprès de la reine Elisabeth, comme envoyé de Henri IV, et enfin dans les Grisons, comme ambassadeur de ce même souverain. Il réussit à détacher les républiques de Rhétie de leur alliance avec Venise et avec l'Espagne et à les rallier à la politique française. Voy. Lombard, p. 53.

(2) Galeas Carracciolo, marquis de Vico. Voy. sur lui *la Vie du marquis Galeas Carracciolo*, Genève, 1681.

tous nos freres de Sainct-ſixte & de la Guardia.

TRES-CHER frere, vous n'auez que trop d'occaſions de vous contriſter pour le piteux cas qui eſt auenu depuis mon arriuee en ces povres pays & villages (1); car il ſemble que le Seigneur ne m'y ait point enuoyé à autre fin, ſinon pour deſcouurir l'hypocriſie & la iuſte condamnation de pluſieurs, leſquels, non contens de s'eſtre plaints de Marquet (2) à cauſe de ma venuë (pour pouuoir, ſans eſtre reprins, ſe veautrer en leurs ordures & idolatries), ſe ſont auſſi depuis efforcez de faire que tous les autres, par le moyen & aide de leur ſeigneur terrien, fuſſent contrains d'idolatrer comme eux. Et pour ce faire, moi eſtant encores à la Guardia, ils conſpirerent à l'encontre de Dieu, faiſans ces beaux eſcrits que vous n'auez que par trop entendus; dont ie ſen vne telle douleur en moi, que ie n'en puis plus parler. Ne doutez point que Dieu n'ait eſté prouoqué à ire par vne telle ingratitude. Et pourtant, ils ne ſe doiuent pas eſmerueiller, ſi, par ſon iuſte iugement, il s'eſt ſervi, pour inſtrument de leurs afflictions, de ceux qui leur auoyent eſté enuoyez pour les conſoler; car c'eſt bien raiſon que ceux qui ne veulent point de la benediction de Dieu reçoiuent malediction, dequoi ils ne ſe peuuent plaindre nullement, attendu que ie leur ai annoncé l'vne & l'autre, comme le Seigneur Dieu l'eſcrit. Et Dieu vueille qu'ils ne ſoyent point encores ſi ſtupides (ie ne parle pas des povres fideles affligez) que de ſe retourner & courir comme chiens maſtins apres la pierre qui les a frapez, pour la mordre & ronger de fureur, ce qui ne leur ſeruira d'autre choſe, ſinon de leur rompre les dents, pource que celui qui leur a donné le premier coup leur en donnera bien d'autres. Mais vous me pourrez dire que ce ſont les povres fideles qui ſentent les plus grands coups, ce que ie confeſſe eſtre vrai, d'autant que le iugement commence par la maiſon de Dieu; mais ſi cela ſe fait au bois verd, que ſera-ce puis apres du ſec? Et pourtant il y a touſiours ceſte difference entre les fideles & les meſchans, qu'à ceux qui craignent Dieu toute choſe tourne en bien, & parmi les afflictions meſmes, ils ſentent la bonté paternelle de Dieu, lequel, comme vn medecin bien expert & ſauant, ſe ſert de medecines ameres pour guerir les povres malades. Et nous ſauons aſſez combien les afflictions ſont neceſſaires pour auertir les fideles de leur deuoir; car auſſi toſt qu'ils ſont traitez vn peu delicatement, ceſte chair rebelle s'enyure aux delices & aiſes de ce monde, & met en oubli ſa principale fin, & ne tient grand conte du repos & felicité perpetuelle.

Conſolation tournee en deſolation.

Deut. 30. 15.

PARQVOI, tres cher frere, ie vous prie de porter patiemment les afflictions que le Seigneur vous enuoye, attrempant & moderant l'aſpreté de la croix, par la douceur des promeſſes qui nous ſont faites en l'Euangile, quand il eſt dit: Que ceux-là ſont bien-heureux qui menent dueil, & qui ſouffrent pour iuſtice, d'autant qu'ils ſeront conſolez. Et ſi la chair rebelle, pouſſee par Satan, taſchoit de vous perſuader que Dieu ne vous aime point, & pour ceſte cauſe qu'il vous afflige, reſpondez-lui hardiment: Que puis qu'il vous chaſtie, c'eſt vn ſigne manifeſte qu'il vous aime, & qu'il vous eſt bon Pere & benin. Et combien que vous ne voyez pas des yeux corporels le mauuais temps & la grande tempeſte qui eſt en la mer, regardez auec ſainct Pierre en ceſte clarté ſi luiſante de Ieſus Chriſt, voire des yeux ſpirituels de la foi, & vous verrez vne grande tranquillité, & aux miſeres & povreté vne merueilleuſe abondance de richeſſes, & en ceſte mort tant brieue vne vie eternelle. Eſiouïſſez-vous auec ſainct Paul, diſant: Qui eſt-ce qui nous pourra iamais ſeparer de l'amour que Dieu nous porte en

Matth. 5. 4. 5. 4. & 10.

Rom. 8. 34.

(1) Ce fut surtout l'année suivante que la persécution des Vaudois de Calabre atteignit son paroxysme et devint une extermination méthodique. Gilles cite (p. 182-184) une lettre de Luigi d'Appiano, serviteur du grand inquisiteur Alessandrini, en date du 27 juin 1561, qui annonce, sans émotion, que quatre-vingt-six hérétiques de la Guardia ont été « escorchés tout vifs, puis fendus en deux parts, et attachés en ceſte manière à des tronçons placés le long du chemin. » L'historien grison de Porta raconte avoir vu l'exécuteur, le couteau entre les dents, les bras souillés, prenant une victime après l'autre; puis, couvrant leur tête d'un linge sanglant, en égorger successivement jusqu'à quatre-vingts. « Deux mille personnes, » écrivait-on au duc d'Urbino, « ont été exécutées; seize cents attendent dans les cachots leur condamnation » Voy, sur ces massacres, les historiens vaudois, et Lombard, *Jean-Louis Paschale*, p. 60-71.

(2) Marc Usceghi. Voy. plus haut, p. 35.

Ieſus Chriſt ? Sera-ce la faim ? la ſoif ? la nudité ? les perſecutions ? la mort ? Il eſt certain que iamais nulle creature ne le pourra faire. Et ayant fait vne fois ceſte reſolution, de cheminer touſiours en la crainte & amour de Dieu, cerchez puis apres le meilleur moyen que Dieu vous preſente, pour apaiſer voſtre conſcience, afin qu'en paix vous puiſſiez venir au bout de ce pelerinage ſans offenſer Dieu. Ie penſe que vous ſauez bien qu'en tous nos proces vous eſtes nommé, non pas que i'aye eſté le premier à parler de vous, combien que i'aye eſté examiné le premier de tous, mais quand vn vous a eu deſcouuert, il a falu que les autres l'ayent confermé. De là vous pouuez bien conclurre que iamais vous n'aurez paix auec le monde, tandis que vous marcherez par le bon & ſeur chemin de l'Euangile. Et vous veux bien auertir, que vous ſoyez prudent, & que vous vous gardiez ſur tout ſongneuſement, qu'on ne vous mette la main ſur le colet. Et voudroi que, comme le capitaine, vous miſſiez en execution le conſeil que i'ai enuoyé à tous en general.

QVANT à l'ennui que vous auez, & tous mes autres freres, à cauſe de mon empriſonnement, ie vous en remercie, m'aſſeurant que cela procede de la vraye & Chreſtienne amitié que vous me portez, & ſuis certain qu'il n'y a celui d'entre vous, & de la Guardia, qui ne me vouluſt racheter de ſon propre ſang, ſi la volonté de Dieu eſtoit telle. Mais en cela ie ne voudroi point qu'on paſſaſt les bornes d'vn Chreſtien, qui ſont d'auoir la volonté de Dieu pour reigle vnique de toutes ſes affections, & puis de moderer la douleur qu'il ſent pour la perte de ſon frere, auec le triomphe qui m'eſt apreſté par le moyen de ce prochain voyage tant heureux. Or quel plus grand honneur Dieu nous pourroit-il faire, que de ſe ſeruir de ceſte poure charongne & puante, pour rendre teſmoignage à ſa verité eternelle & infaillible ? Quelle meilleure nouuelle puis-ie receuoir, que de ſortir de toutes miſeres, & de m'en aller auec Ieſus Chriſt, pour iouyr de la felicité eternelle ? Là il n'y a plus de douleur, ni de pleurs, ni de mort. Ne ſauez vous pas bien que la mort des ſaincts eſt precieuſe en la preſence du Seigneur ? & Que bien-heureux ſont ceux-là qui meurent en lui ? Auez-vous enuie ſur ma felicité prochaine ? S'il eſt ainſi, faites que ce ſoit vne ſaincte enuie, laquelle vous retiene continuellement en vn deſir ferme & conſtant de me ſuiure par le chemin du ciel, ne vous arreſtant point en ceſte obſcure vallee de miſeres. Ie vous prie affectueuſement, qu'ayant ceſte lettre, vous en faciez part à nos freres de Saint Sixte & de la Guardia, leſquels tous enſemble nous ſaluons, moi & Marquet, qui eſt ici auec moi. Le Seigneur Dieu ſoit celui qui vous recompenſe, tres-chers & bien aimez freres & ſœurs en noſtre Seigneur, de tant de biens que vous nous auez faits, puis que nous ne vous en pouuons point aſſez remercier. Ie me recommande en particulier à madame Marie, & à ſes plus prochaines voiſines, qui m'ont fait tant de biens. Et quand ceſte lettre aura eſté receuë, ie vous prie de l'enuoyer à Geneue. Et vous auerti que, ſi par prieres continuelles vous criez au Seigneur pour la deſolation que vous endurez, il ne faudra point de vous exaucer, vous prouuoyant de ce qui vous ſera neceſſaire. Ie vous prie encores vne fois d'auoir ſouuenance de prier Dieu pour nous, comme nous faiſons pour vous. A Dieu, mes freres & mes ſœurs. A Dieu. La grace du Père, la charité du Fils, par la communication du S. Eſprit ſoit auec vous tous. Ainſi ſoit-il. De la priſon du chaſteau de Coſenze, le dernier iour de Feurier, 1560.

M.D.LX.

Par ceſte preſente il conſole les affligez eſpars en Calabre, deſcendus de peres fideles, & dit que le Seigneur leur ayant oſté maintenant la nourriture du pain celeſte, la predication & les exercices de ſa Parole, l'a fait pour leur donner à conoiſtre, par la priuation d'icelle, combien elle doit eſtre chere & precieuſe.

A ma treſ-chere ſœur au Seigneur, madame Marie, & à tous mes freres en Ieſus Chriſt.

Ie ne ſai pas bonnement, tres-chere & honnoree ſœur en Ieſus Chriſt, que ie doi faire, pour vous remercier des biens infinis que i'ai receus en particulier de vous. Et pleuſt à Dieu que mon pouuoir reſpondiſt à ma volonté : ie m'efforceroi de faire conoiſtre voſtre

ſ. 116. 15.

oc. 14. 13.

charité Chreſtienne à toute l'Egliſe, afin que ce fuſt vn exemple vif & rare, mais ne le pouuant faire, ie prierai le Seigneur Dieu de le faire lui-meſme, vous donnant la recompenſe qu'il a promiſe en ſon S. Euangile. Le lien de charité Chreſtienne, qui me fait iouïr de vos benedictions, eſt ceſtui-là meſme auſſi qui me fait gemir & ſouſpirer de vos afflictions, m'incitant de prier Dieu ſans ceſſe, qu'il lui plaiſe vous ſecourir par ſa grande miſericorde, & mettre quelque bon ordre à tant de piteux deſordres, pour le remede deſquels ie vous enuoye ceſte ſeule conſolation & certaine, vous priant d'en auoir touſiours ſouuenance: C'eſt que vous vous donniez garde, quelque choſe qui vous puiſſe auenir, de iamais perdre courage, & d'offenſer Dieu par deſfiance, comme s'il eſtoit voſtre ennemi mortel, à cauſe qu'il vous afflige; mais au contraire, que vous vous aſſeuriez qu'il vous aime comme un bon pere pitoyable, & que pour cela il vous chaſtie. Ie ſai bien que ceci ne ſe peut faire ſans combat, & ſi ie voi que Satan eſt deſia tout preſt pour vous perſuader le contraire, pour vous faire deſeſperer de voſtre ſalut, puis que Dieu vous a priuez de ſes Miniſtres, & par conſequent de ſa parole, qui eſt la ſeule viande de nos ames. Et ſuis tout certain qu'auec ceſte tentation & pluſieurs autres, il taſchera de vous attirer au gouffre & abyſme de deſeſpoir. Mais pour lui reſiſter & le vaincre de ſes propres armes, recueillez de ce chaſtiment de Dieu vne confirmation ferme & certaine, qui eſt: Que quand le pere & la mere ferment l'armoire, où eſt le pain, à leurs enfants, ils ne le font pas pour les faire mourir de faim, mais au contraire ils ſe changeroyent pluſtoſt en viande eux-meſmes, que de les voir en telle extremité. Or, ſi les hommes, qui ſont mauuais, ſentent vne telle bonté en eux, que ſera-ce de ce ſeul Pere de miſericorde, lequel n'a point eſpargné ſon Fils vnique & bien-aimé, l'enuoyant du ciel çà bas en terre, pour nous le faire à iamais pain de vie? Mais vous pourrez dire, que cependant neantmoins l'armoire demeure fermee, puis que nous ſommes priuez de ſa parole. Ie vous reſpon que cela eſt pour voſtre grand profit, d'autant que c'eſt vn moyen duquel Dieu ſe ſert maintenant pour eſtre tant plus glorifié en vous. Or, cela ſe fait en deux ſortes, aſſauoir que Dieu eſt glorifié en le priant, & en lui rendant graces. Et pource il eſt neceſſaire à cauſe de noſtre ſtupidité, qu'il nous afflige, afin que nous le prions, & en le priant qu'il nous exauce, à ce que nous lui en rendions graces. Que ſi vous entrez en vous meſmes, pour vous bien examiner, vous ſerez contrainte, & vous & tous les autres, de confeſſer que vous n'auiez iamais conu combien la parole de Dieu eſt precieuſe, iuſqu'à-ce que vous en ayez eſté priuez, & pourtant il vous eſtoit impoſſible de le prier comme vous y eſtiez tenus pour l'auoir, & puis l'ayant obtenue, de l'en remercier, comme ſi vous y eſtiez obligez. Pour donques reuenir à noſtre ſimilitude, ie di: Puis que Dieu vous a fait ceſte grace de vous faire naiſtre d'vne ſouche benite, que vous ſoyez aſſeurez d'eſtre heritiers auſſi de leur benediction, d'autant que Dieu a promis à vos peres qu'il ſera leur Dieu & de leurs enfans en mille generations. Parquoi quand Dieu voſtre Pere vous a priuez de ceſte viande ſpirituelle, ce n'a eſté pour vous faire mourir de faim, mais pour vous en faire auoir bon appetit, afin qu'elle ſe tourne en meilleure nourriture. Et quant eſt d'ouurir l'armoire, vous ſauez qu'il ne faut ſeulement que l'enfant demande pource que ſa voix penetre iuſques dedans les entrailles du bon Pere & pitoyable. Il ne reſte donc autre choſe, ſinon que, comme enfans bien obeiſſans & debonnaires, vous demandiez le pain à voſtre Pere celeſte, ſelon que vous a enſeigné Ieſus Chriſt voſtre frere, ne doutant point de ſa bonté & amour paternel. Et pour vous oſter tout ſoupçon, ayez recours au teſmoignage interieur de voſtre conſcience, & trouuant en vous l'eſprit de pouuoir inuoquer Dieu, ayez cela pour vn teſmoignage certain de voſtre adoption, vous tenans aſſeurez qu'en bref vous aurez la paſture deſiree. Car ceſt eſprit n'eſt point donné ſinon aux enfans que le Pere celeſte veut repaiſtre de ſes viandes ſpirituelles. Celui donc qui le ſent en ſoi (c'eſt à dire, quiconque prie Dieu auec certaine eſperance d'eſtre exaucé) ſe peut aſſeurer hardiment de la faueur de Dieu & de ſon ſecours, d'autant qu'il eſt eſcrit: « Que quiconque inuoquera le Nom du Seigneur ſera ſauué. » Et encores que telle inuocation fuſt meſlee parmi

Comparaiſon notable du pere fermant l'armoire du pain à ſes enfants.

Les enfants heritiers de la benedic tion des peres.

Act. 2. 21

quelque desfiance (ainsi que le iugement humain en est continuellement plein) ensuiuez les Apostres, lesquels estans agitez de vagues & tempestes de la mer, craignans la mort, recoururent incontinent à Iesus Christ, qui dormoit,
atth. 8. 25. crians : O Seigneur, aide-nous, pource que nous mourons. Et ainsi ils nous monstrent comment il y auoit de la desfiance meslee auec la foi. La mer troublee les faisoit craindre la mort, & la presence du Seigneur, qui sembloit estre endormi, les deuoit asseurer de la vie. Ainsi, ne vous laissez point empescher par la desfiance que vous sentirez en vous, que ne recouriez à Iesus Christ, lequel combien qu'il semble dormir, c'est à dire ne vous point ouïr, & que vous voyez la chose fort difficile, ne doutez point qu'il ne s'esueille en son temps, & commandant à la mer & aux vents, il fera cesser la tempeste, encores qu'il semble que cela soit impossible. Car son office propre est de besongner lors que les choses sont venuës à l'extremité, & qu'on en desespere, selon le sens humain, afin que chacun conoisse que ce qui est impossible aux hommes est tres aisé à Dieu. Ce sera donc en somme l'oraison qui vous fera obtenir de Dieu tout ce qui vous sera necessaire. Or, pource que ie ne sai pas combien i'ai encores à demeurer ici, pour plus grande confirmation de vostre salut, ayans vostre esperance en Dieu par le moyen de Iesus Christ, ie vous annonce comme son Ministre sa remission de tous vos pechez, pour le dernier present que ie vous fai, d'autant qu'il est escrit en Ezechiel :
Lors que il est desesperé, il besongne.
ec. 18. 21. 22. Que toutes fois & quantes que le pecheur sera marri d'auoir offensé Dieu, & qu'il lui demandera pardon de ses pechez, incontinent il lui sera grace & pardon, comme il nous monstre par l'exemple du Brigand & de l'Enfant prodigue, & de plusieurs autres contenus au vieil & nouueau Testament. A Dieu, ma tres-chere sœur, & tous mes freres en Iesus Christ.

Qvant aux autres choses, ie pense que vous sauez bien comment vous auez desia esté nommee en deux proces, dont ie vous auerti, afin que vous y auisiez, ne sachant pas comme vont vos afaires particulieres & domestiques. Ie prie Dieu qu'il vous assiste & qu'il vous tiene en sa saincte protection. Ie me recommande à vos bonnes prieres en general. Nous auons souuenance de vous tous aux nostres. De la prison du chasteau de Cosenze le 7. de Mars 1560. M.D.LX.

A mes tres-chers & honnorez freres de Sainct-Sixte & de la Guardia.

Misericorde, aide, faueur, consolation, patience, sagesse, force, perseuerance en foi, esperance & charité, vous soit donnee de Dieu nostre Pere, par le moyen de Iesus Christ, afin qu'à lui seul soit toute louange, honneur, gloire, empire, triomphe & action de graces à iamais. Amen.

Combien que mes forces soyent debiles & mon pouuoir bien petit, si est-ce que l'affection que ie vous porte est si grande que ie voudroi bien volontiers mettre mes espaules sous vostre fardeau, pour vous aider à le porter, d'autant qu'il me semble que par ce moyen ie seroi soulagé du mien, si ie vous pouuoi descharger du vostre ; mais Dieu nostre bon Pere, qui nous aime tant, prouuoid trop mieux à nos necessitez, que nous ne saurions desirer, attendu qu'il n'y a nul de nous qui peust souhaiter plus grande chose, que d'estre content. Mais quand ce vient puis apres à cercher où l'on peut trouuer ce contentement, nous y defaillons grandement. Car au lieu que nous deurions leuer les yeux au ciel, nous nous enuelopons comme bestes en la terre, quoi que l'experience nous monstre si souuent, comme l'abondance & commodité des choses terriennes, sont celles qui nous font abandonner Dieu, ainsi que nous voyons en estre auenu au peuple d'Israel, lequel estant engraissé, regimboit contre le Seigneur. Ce que nous voyons à l'œil, sans aller trop loin, vous estre auenu. Car vous sauez combien vos poures freres du Piemont & de * Prouence ont soustenu de combats pour la predication de l'Euangile, qui est le sceptre de Iesus Christ, & quelle constance ils ont monstree, demeurans liez & conioints en vne saincte vnion, quand Satan les a assaillis pour les exterminer (1).

L'affection de Pascal vers ceux de l'Eglise.

* Il entend ceux de Merindol & Cabriere, desquels l'histoire est recitee ci deuant au 3. liure.

Or, quant à vous, qui estes d'vn mesme lignage & heritiers des mesmes promesses, ie ne puis penser que la

(1) Voy. plus haut, t. I, p. 381.

difference ſi grande qui s'eſt trouuee entre pluſieurs de vous & eux, quand il a eſté queſtion de combatre, ſoit procedee d'ailleurs, ſinon pour auoir eſté trop gras & à leur aiſe, & que ç'a eſté l'occaſion de vous deſvnir & ſeparer les vns des autres. Mais Dieu qui eſt fidele en ſes promeſſes, ne laiſſera pas pourtant ſon œuure imparfait & ne permettra iamais que Satan lui oſte des mains ceux qu'il a pris pour ſiens en Ieſus Chriſt. Parquoi qu'il vous ſuffiſe & vous conſolez de ce que voſtre ſalut eſt entre les mains de fort Capitaine, lequel n'a iamais perdu aucun de ſes ſoldats, combien qu'il les ait exercez & employez en continuels combats & alarmes, par leſquels tant s'en faut qu'il les ait debilitez ni affoiblis, qu'il les rend tous les iours plus fermes & conſtans. Car ce n'eſt pas l'oiſiueté, ne la plume du lict, ou l'aiſe, mais c'eſt le trauail & la compagnie qui fait le ſoldat bon & vaillant. Reconoiſſez donc que les afflictions que Dieu vous enuoie ſont des moyens deſquels il ſe ſert pour procurer voſtre ſalut, attendu que nul ne peut theſaurizer au ciel, qu'il n'ait aprins de meſpriſer ceſte terre baſſe & puante, laquelle trompe en fin tous ceux qui ſe ſont occupez en icelle, pour y trouuer leur contentement & felicité. Et pour ceſte cauſe il a voulu que ſes plus aimez ſeruiteurs ayent touſiours eſté tourmentez de leurs aduerſaires, afin qu'ils pratiquaſſent ceſte belle ſentence: Heb. 13. 14. Que nous n'auons point ici bas de cité permanente, mais que nous la cerchons ailleurs. Et c'eſt auſſi ce que le bon Iacob confeſſa à Pharao. Gen. 42. 9. Et quand la promeſſe d'adoption fut faite à Abraham, il lui fut incontinent fait commandement de partir hors de ſa maiſon, de quitter ſon pays & ſes parents. Duquel, ſi vous ſuiuez la foi, vous ſerez ſes compagnons, moyennant que vous ſoyez fideles & obeiſſans comme il a eſté. Et non ſeulement le royaume des cieux vous ſera donné en ſon temps, mais auſſi vous en iouyrez en ce monde, & ſentirez l'aſſiſtance du Seigneur, combien que vous ſoyez pelerins comme lui en la terre. Et quoi qu'il ait eſté exercé de beaucoup de peines & trauaux, ſi eſt-ce que Dieu attrempoit le tout par quelques trefues & repos. Ce qu'il fera pareillement enuers vous, moyennant que vous ne ceſſiez, par prieres & oraiſons, de demander à Dieu le ſecours & aide que vous deſirez, puis qu'il a promis de ne point permettre que vous ſoyez tentez par deſſus voſtre portee, & de ne point eſteindre le lumignon qui fume. Gemiſſez donc & lamentez de cœur continuellement au Seigneur, & ie ſuis certain qu'en bref vous ſentirez le fruict de vos prieres. 1. Cor. 10. 1 Eſa. 42. 3. Matth. 12. 2

Or d'autant que tous ne ſont pas en vn meſme degré, & que les graces de Dieu ſont diuerſes & ſeparees, i'exhorte ceux qui ſont plus craintifs de ſe retirer en quelque lieu aſſeuré, voire & bien toſt, quelque empeſchement qu'il y ait ou de familles ou de biens & richeſſes, non pas que pour cela ie vous veuille deſpouiller de l'affection naturelle, qui eſt de porter amour à vos domeſtiques; mais ie voudroi bien qu'au zele de l'amour de Dieu vous enſuiuiſſiez l'exemple de pluſieurs du pays de France, leſquels ſe trouuans au meſme eſtat que vous eſtes maintenant, ſe retirent iournellement en l'Egliſe de Dieu, où ils demeurent iuſques à ce qu'ils ſe ſentent auoir fait quelque profit en la Religion, tant en doctrine qu'en force & conſtance. Cependant le Seigneur leur ouure quelque chemin, par lequel, ſans offenſer Dieu, ils s'en retournent en leur pays, & auec bon conſeil & auis ils prouuoyent non ſeulement à leurs familles, mais à toute l'Egliſe en general, au lieu que vous autres iuſqu'à ceſte heure demeurez enclos & ſerrez dedans vn gouffre, duquel vous ne pouuez ſortir, ni donner aucune aide aux autres pour en eſchaper. Parquoi ie voudroi bien que vous prinſſiez quelque moyen par lequel vous peuſſiez auertir ceux qui vous aiment & qui vous peuuent bien conſeiller en vos afaires, encores qu'il vous deuſt couſter quelque choſe de voſtre bourſe. Et Dieu ſait combien il me faſche que cela n'a point eſté fait iuſques à maintenant, & ſur tout, quand il ſe pouuoit faire ſans aucune incommodité. Que ſi i'euſſe ſeu ce que ceux de la Guardia ont attenté (dont ſont ſortis tant de deſordres), ie les euſſe enuoyé eſtudier ce que dit M. Caluin au 1. chap. de ſon Inſtitution, & penſe que parauenture ils n'euſſent pas entrepris ce qu'ils ont fait. Et conſiderant les circonſtances de ceſt afaire, qui m'ont eſté dites depuis que ie ſuis ici, ie n'y ſauroi voir autre choſe qu'vn iuſte iugement de

Dieu, lequel oſte le bon conſeil, & fait que les ſages deuiennent fols & inſenſez, quand il veut enuoyer quelque punition. Parquoi, puis qu'à vos deſpens vous pouuez aprendre de combien grand mal vn conſeil aucunement precipité & haſtif eſt, qu'il ne vous face point de mal de porter quelque incommodité pour remédier aux inconueniens deſia auenus, tant qu'il vous ſera poſſible. Il me reſte de vous remercier de tant de biens que i'ai receus de vous, leſquels ſont ſi grands, & tels que ie ne les puis exprimer. Et pourtant ie m'adreſſe à Dieu, pour lui en rendre action de graces, le priant pour vous, que lui qui ſeul le peut faire, vous en recompenſe ſelon ſon bon plaiſir.

QVANT à noſtre afaire, ie ne vous en di autre choſe. Car ie croi que vous auez veu noſtre derniere Confeſſion, depuis laquelle nous auons eſté touſiours preſts, attendans d'vn cœur alaigre & ioyeux l'heure que Dieu a ordonee pour eſtre menez au ſacrifice. Et pource Marc & moi vous prions de vous ſouuenir de nous en vos bonnes prieres, afin que Dieu paracheue ſon œuure qu'il a commencé en nous, & que vous ayez ſouuenance du povre François, & Louys (1), à ce qu'ils ne perſiſtent pas au mal, où ils ſont tombez, leſquels apres s'eſtre deſdits, ont eu la corde, & ont eſté remis de noueau en priſon auec nous. Ie ne ſai pas la cauſe pourquoi ils ont fait cela, mais leur infirmité a eſté trop grande. Le Seigneur Dieu, par ſa miſericorde infinie, vueille couurir toutes nos iniquitez. Et d'autant que iusques ici il m'a preſerué ſeul de la torture, ie vous prie qu'il vous plaiſe tous enſemble auec moi de l'en remercier affectueuſement, de peur que, par noſtre ingratitude, nous ne nous rendions indignes de ſes benefices infinis. A Dieu, mes freres & mes ſœurs. Qu'il vous ſouuiene de faire prieres inceſſamment auec attention, auec ſouſpirs, gemiſſemens & pleurs, & qu'elles procedent d'vn cœur embraſé de l'amour de Dieu. Et ſi vous trouuez quelque conſolation en mes lettres, retenez-en la copie, & enuoyez l'original à Geneue. De la priſon du chaſteau de Coſenze, le 10. de Mars 1560.

rançois & Louys tant desſdits ont queſtion.

(1) Voy. plus haut, p. 40, note 2 de la col. 2.

M.D.LX.

A mes tres-chers & honorez freres, qui ſont les plus voiſins, & puis apres par leur premiere commodité, à ceux de Geneue.

SI vous euſſiez eſté plus pres d'ici que vous n'eſtes, ie vous euſſe auerti plus ſouuent de nos afaires, pour vous inciter tant plus à faire prieres pour nous. Et combien que i'aye ſenti, & que ie ſente plus que iamais l'efficace de vos oraiſons, ſi eſt-ce neantmoins que i'experimente bien encores, combien il eſt neceſſaire de reſueiller noſtre chair, laquelle ſi on ne picque & aiguillonne, ſe rendort incontinent, comme ſi elle n'auoit plus que faire de Dieu. Et ie confeſſe franchement que le pain n'eſt pas plus neceſſaire pour ſuſtenter noſtre vie, que ſont les afflictions pour le ſalut des fideles. Au reſte, ſelon que ie vous ai eſcrit par ci deuant, i'ai eſté examiné par l'Auditeur De la croix, & me donna cinq iours de terme, pour penſer ſi ie vouloi ratifier ledit examen; les cinq iours paſſez, il nous fut dit que l'vn de nos compagnons, lequel s'eſtoit deſdit, auoit eu la queſtion, & ne ſauoit-on point la cauſe. Et ayans entendu cela, noſtre garde vint appeler le petit Marc, qui s'eſpouuanta fort, & eſtant mené à l'Auditeur, il lui dit qu'vn Lutherien ne merite pas qu'on lui donne la corde. On lui demanda : « Qu'eſt-ce donc qu'il merite ? » Marc reſpondit : « D'eſtre bruſlé tout vif, » voulant dire que, ſelon la confeſſion qu'il auoit deſia faite, il ne deuoit plus eſtre tourmenté, mais qu'ils le pouuoyent bruſler, comme ils ont acouſtumé de faire aux vrais Chreſtiens & fideles ſeruiteurs de Ieſus Chriſt. Ils eſcriuirent ſes paroles, & lui dirent qu'il ne faloit point d'autre Iuge pour le condamner. Puis ils adiouſterent qu'ils ne lui donnoyent pas la corde pour le faict de la Religion, mais pour ſauoir autres choſes de lui. Et l'ayant eſleué vn peu haut de terre, ils le remirent bas, ſans lui donner aucun traict de corde, ainſi qu'ils auoyent fait auparauant à deux autres, leſquels, encores qu'ils euſſent parlé à leur guiſe, eurent neantmoins deux traicts de corde chacun. Et cependant qu'ils deſcendoyent de la corde, ils m'enuoyerent querir, & en allant ils me diſoyent : « Va hardiment, on t'allongera bien les

Reſponſe de Marc priſonnier.

bras. » Eſtimez que ma chair n'eſtoit pas ſans grand tourment; mais auſſi à la verité l'eſprit n'eſtoit point ſans reconfort & conſolation.

QVAND ie fu arriué là deuant eux, ie leur di : Que la foi, comme dit S. Hilaire, ne doit point eſtre forcee. A cela ils me reſpondirent, qu'eux auſſi ne me vouloyent pas forcer, mais qu'ils vouloyent entendre quelle eſtoit ma reſolution, que les cinq iours eſtoyent paſſez, leſquels m'auoyent eſté donnez pour penſer à mon cas, & me rauiſer. Incontinent ie leur reſpondi : « Non, non, ie me rapporte à tout ce que i'ai dit. » Durant cela, on ſonnoit vne cloche; lors tous ſe ietterent à genoux, diſans l'*Aue Maria*, & ie me promenoi parmi la chambre. Et l'Auditeur me demanda en cholere, pourquoi ie ne m'eſtoi pas agenouillé comme eux? Ie lui reſpondi : « D'autant que ie ne di point l'*Aue Maria* comme vous, pour vne priere, mais le *Pater noſter*, ainſi que Ieſus Chriſt m'a enſeigné. » Le grand Vicaire me toucha quelques poincts du Sacrement, & quand ie lui voulu reſpondre, il me dit que ie m'en allaſſe, & qu'il ne vouloit point diſputer auec moi. Et ainſi ie fu ramené en priſon, par la grace de noſtre Seigneur; là où ie ne ſuis pas demeuré ſans larmes, ſouſpirs & prieres, à cauſe du ſpectacle ſi piteux que ie voyoi deuant moi, & pour la crainte que i'auoi d'eſtre de nouueau ramené pour me donner la corde, ſelon qu'on me rapportoit qu'il ſe feroit. Et les regrets que faiſoyent ceux qui s'eſtoyent deſdits, me perçoyent le cœur, non ſeulement pour la douleur qu'ils ſentoyent en leurs corps, mais pource que Dieu auoit eſté ainſi deſhonnoré par eux. Or Dieu voulut qu'ils ne me demandaſſent autre choſe, & ainſi l'accord que firent les trois compagnons adoucit & modera leur rage, combien que cela fuſt de petite importance. Et le Seigneur voulut que, par ce moyen, toute occaſion leur fuſt oſtee de les remettre ſur la queſtion.

Agenouillement au ſon de la cloche.

LE iour ſuyuant, l'Auditeur & le grand Vicaire vindrent en la priſon, pour ſe faire confermer noſtre Confeſſion, & aux autres leur renoncement, & puis ils nous mirent tous quatre enſemble, là où nous ſommes demeurez iuſqu'au 27. de Mars. Le petit MARC & moi n'attendions que l'heure d'eſtre menez au triomphe que nous deſirions, eſtimans que Dieu ſe vouluſt ſeruir de nous, pour donner quelque exemple de conſtance à ce poure pays de Calabre ainſi deſolé. Mais nous auons entendu à ce ſoir, qu'en bref nous ſerons menez à Naples; de quoi, combien que la chair ſe contriſte, l'eſprit toutefois a bien occaſion de ſe reſiouir, puis qu'il plait ainſi au Pere de miſericorde, de nous faire ceſt honneur, de ſe ſeruir de nous, poures vers de terre, pour rendre teſmoignage à la verité en tant de lieux, & deuant tant de perſonnes, m'aſſeurant que le tout tournera à ſon honneur & louange, tant pour la confuſion des meſchans que pour l'edification des fideles, d'autant qu'il a commencé vne bonne œuure en nous, il la conduira auſſi iuſques à la fin. A Dieu, mes freres. Priez Dieu pour nous. De la priſon de Coſenze, le troiſieme d'Auril, 1560.

Paſcal & Marc attendans d'eſtre menez à la mort.

Lettres dudit à ſa femme Camilla Guarina, &c.

MA treſ-chere femme & ſœur en Ieſus Chriſt, par la bonté & miſericorde de Dieu, ie vous ſalue encores vne fois par la preſente, voire contre toute attente, afin que vous en puiſſiez receuoir conſolation. Vous entendrez plus au long par deux moyens, comme quelque eſperance d'eſtre deliuré m'a eſté donnee, l'vn par lettres que i'eſcri à Sainct-Sixte, à Rome & à Cuni, pour ceſt afaire-là, & l'autre par le porteur, lequel vous pourra auertir de tout ce qu'on aura obtenu par cela, d'autant qu'il a charge de paſſer par Rome, & peut-eſtre encore par deuers le Seigneur Iaques Bonnello (1). Mais quoi qu'il en ſoit, la ſomme eſt, que ie vous deſire eſtre en l'eſtat auquel ie ſuis maintenant par la grace de Dieu, c'eſt à dire, que tous deux ſoyons à Dieu en la vie & en la mort, & que nous prenions toute noſtre conſolation aux prieres faites en foi, par leſquelles nous ſommes aſſeurez deuoir obtenir tout ce qui ſera expedient pour la gloire de Dieu, laquelle doit eſtre deſiree par deſſus toutes autres choſes, & pour noſtre bien & profit. Quant à moi, ie vous di en verité, que ie ſouhaite quaſi la mort, voyant le fruict qui aparoit deſia à cauſe de noſtre priſon, pour donner

Le ſouhait du mari à la femme.

(1) Voy. plus haut, p. 35, col. 2, note 3.

quelque edification à l'Egliſe de Dieu. Car ſi vn peu de conſtance, que le Seigneur m'a donnee pour confeſſer ſon Fils Ieſus Chriſt, a rempli deſia, & remplit encores tous ces lieux-ci de merueille & de deſir d'entendre la certitude de ceſte nouuelle doctrine (qu'ils appellent) de l'Euangile, que ſeroit-ce ſi Dieu nous vouloit employer à la ſeeller de noſtre propre ſang? Outre que noſtre qualité eſt ſi debile, ie ne ſai ſi ie ſerai iamais pour faire vn tel profit, encores que ie l'annonçaſſe de viue voix. Il eſt vrai que les miracles que Dieu a faits en moi par le paſſé me donneroyent quelque eſperance de le pouuoir ſeruir pour l'auenir, d'autant qu'encores que la puiſſance cloche en moi, tant y a que le Seigneur y a mis le bon vouloir, auquel il eſt aiſé de faire que les pierres parlent, & que les petis enfans
ith. 23. 9. le confeſſent, puis que les Scribes & Phariſiens le renoncent. Mais pource que cela eſt en ſon conſeil eternel, prions-le de bon cœur que ſa ſaincte volonté ſoit faite, afin que nous puiſſions nous conſoler de tout ce qui nous auiendra par ſa prouidence. Et d'autant que la vie preſente eſt comme vn gage certain de la faueur de Dieu aux fideles, mettons peine, tandis que nous demeurerons ici, qu'elle nous conduiſe au but pour lequel elle doit eſtre deſiree, c'eſt à dire, pour ſeruir à la gloire de Dieu, & à l'edification de ſa ſaincte Egliſe, & non pas à nos commoditez charnelles & terriennes.
'amitié ariage aug- nentee l'Euangile. Et veux que vous ſachiez que l'amitié que ie vous portoi (encores qu'elle fuſt grande) n'eſtoit rien au prix de celle que ie vous porte maintenant. Et en cela ie conoi la benediction ſinguliere de Dieu, laquelle a eſté en noſtre mariage, pource que le commencement a eſté pour quelque bonne fin, & digne de Chreſtiens, & d'autant plus que i'ai profité en la religion Chreſtienne, tant plus auſſi l'amitié s'eſt augmentee, à cauſe de l'eſgard mutuel qui eſt entre l'vn & l'autre, m'aſſeurant que les meſmes affections qui ſont en moi, ſont pareillement en vous, & qu'ayans eſté conformes, & de ſemblable condition au commencement, nous le ſommes encores en afflictions. Et pour parler plus clairement, ie vous aimoi à cauſe des vertus Chreſtiennes que ie conoiſſoi en vous, en ſentant que par les afflictions i'ai fait quelque profit en la Religion Chreſtienne, deſquelles afflictions vous auez auſſi eſté participante auec moi, & par conſequent du profit; & la cauſe qui m'a induit à vous aimer eſtant augmentee en moi, l'amour auſſi en a eſté plus grand. M.D.LX.

Or noſtre bon Pere nous ayant exercez en patience, ceſte-ci a engendré en nous vne vraye eſpreuue, & vne viue eſperance. Et pourtant, apres que le Sainct Eſprit nous aura engraué & eſpandu en nos cœurs l'amour de Dieu, nous ferons en lui, & lui ſera touſiours en nous. Parquoi, ma treſchere amie, conſolez vous en Ieſus Chriſt, & faites que les trois premieres requeſtes de l'oraiſon qu'il vous a enſeignee vous ſoyent touſiours imprimees au cœur, & remettez en Dieu tout voſtre ſoin & ſolicitude; fiez-vous en lui, qu'il acomplira tout votre deſir, quand il ſera bien reiglé, & ſera en vous tout ce qui eſt eſcrit au 34. Pſeaume, lequel ie vous ai enuoyé particulierement. Reſiouiſſez vous au Seigneur, craignez Dieu, liſez inceſſamment l'Eſcriture ſaincte, frequentez les Sermons, ſecourez les poures, viſitez les malades, employez vous ſelon voſtre pouuoir à conſoler les affligez; ſoyez ſur tout ſoigneuſe de prier Dieu, & faites que voſtre vie ſoit vn pourtrait de la doctrine dont vous faites profeſſion; & d'autant que vous eſtes reſſuſcitee auec Ieſus Chriſt, cerchez les choſes qui ſont au ciel, non pas celles qui ſont ici bas en terre. Et pource que ie ſai que vous m'auez pour recommandé en vos prieres, ie ne vous en di autre choſe, ſinon que vous les faciez en ſorte que vous vous puiſſiez conſoler d'auoir obtenu tout ce que vous aurez demandé. Et pour voſtre plus grande conſolation, ie vous prie de lire diligemment vn liure qu'a fait Maiſtre Pierre Viret, intitulé l'Inſtruction Chreſtienne (1), en laquelle ie ſuis certain que vous trouuerez viande propre pour voſtre eſtomac. Le liure de l'inſtruction Chreſtienne.

Quant à mon eſtat, il eſt tel que vous n'auez pas occaſion de vous en faſcher. Car combien que du commencement i'aye eſté aucunement tourmenté quand ie vins ici à Cofenze, ſi eſt-ce que le Seigneur m'a tellement ſoulagé & adouci la croix, qu'il me ſemble que pour le iour-

(1) *Inſtruction chreſtienne & ſomme générale de la doctrine comprinſe ès ſaincles Eſcritures.* Genève, 1559.

d'hui ie ne ſuis point priſonnier, eſtant dedans ce chaſteau en vn lieu qui doit pluſtoſt eſtre tenu pour vne bonne chambre & commode que pour vne priſon. Il y a commodité pour ſe coucher & dormir; nous n'auons point les fers aux pieds, & auons vne compagnie qui nous eſt d'vn grand ſoulagement, & combien qu'on nous ait baillé en charge au Concierge du chaſteau, lequel eſt Papiſte, & qu'on lui ait commandé de nous traiter comme des chiens, toutesfois il nous a traitez comme Chreſtiens, lui qui eſt Eſpagnol & de religion contraire; &, outre cela, nous auons noſtre garde qui nous honore & reuere comme freres, encore que ne nous pouuions accorder quant à la Religion. Tellement que noſtre entree dedans le chaſteau de Coſenze (laquelle fut le 7. de Fevrier) nous a eſté vn grand ſoulagement. Mais le comble de la bonté & prouidence de Dieu a eſté, quant à nos freres de Sainct Sixte & de la Guardia. Car nous pouuons vrayement dire, comme faiſoit S. Paul des Galates : Que s'il euſt eſté poſſible, ils nous euſſent donné leurs propres yeux. Et auons bien eſprouué combien eſt veritable la promeſſe que Ieſus Chriſt nous a faite : Que quiconque aura quitté pere, mere, freres, ſœurs & richeſſes pour ſon Nom, il en trouuera cent fois plus en ce monde, & en l'autre la vie eternelle. Ie vous promets que ie ſuis honteux de tant de biens que nous receuons d'eux. Car nous ne ſauons que c'eſt de neceſſité; & au lieu que les autres meurent de faim pour la grande cherté qui court (attendu que la coupe du bled, meſure de par delà, couſte ici au pris de quatre eſcus), ils nous fourniſſent, non ſeulement pour noſtre neceſſité, mais auſſi pour delices, de grain & de toute autre choſe.

Gal. 4. 15.

Matth. 19. 29.

En ſomme, ie n'eu iamais tant de freres & de ſœurs, & de richeſſes, que i'en ai pour le preſent, & n'eu iamais ſi grand contentement ne recreation en mon eſprit. Et pourtant ie reçoi des graces ſingulieres en mon corps par le moyen de nos freres; & en l'ame, par le moyen des conſolations interieures que Dieu me donne. Parquoi ie vous prie que vous auſſi lui rendiez graces d'vn tel traitement & ſi doux. Et pource ie vous recommande, & à vous & à tous nos autres freres, ces poures fideles fugitifs, afin que vous les receuiez en charité, laquelle reſponde en quelque partie à leur condition vrayement Chreſtienne.

Maintenant ie vien à vous, treſcher & honoré compere, pour vous faire entendre, par ce mot & ſalutation particuliere, la ſouuenance que i'ai de vous & des biens que vous m'auez faits. Touchant mes afaires priuées, ie ne vous en parle point, d'autant que ie ſai bien que vous les auez pour recommandées, comme les voſtres propres. Seulement ie vous recommande Camilla & Charles, auſquels ie vous prie d'eſtre pere, ſi la volonté de Dieu eſt que ie les laiſſe. L'vn des preſens porteurs vous auertira au vrai de noſtre eſtat. Car combien que le lieutenant du Concierge de ce chaſteau ait charge de ne nous laiſſer parler à perſonne, ſi eſt-ce que nous parlons à tous nos amis, & nous peuvent venir voir à toutes heures. Et le iour de Paſques, Antoine Nicolimo mangea auec nous, lequel ie vous recommande, auec ſon compagnon Iean Arnoul, leſquels ſauent meſtier; mais ils auront beſoin d'aide en ces commencemens, & s'ils ont aucune neceſſité, aidez les de ſi peu de biens que nous auons, ainſi qu'ils nous ont ſecouru du leur. Il ne me reſte autre choſe à vous dire, ſinon que ie me recommande à vos bonnes prieres, afin que le Seigneur ſe ſerue de moi pour le glorifier, ſoit que ie viue ou que ie meure, ainſi qu'il verra eſtre expedient. Saluez tous nos freres & ſœurs en noſtre Seigneur.

On nous a ſignifié à ce ſoir qu'il nous faut aller à Naples, & ainſi nous nous apreſtons pour demain, qui eſt le lendemain de Paſques. Car le grand Vicaire fait cela par deſpit qu'il a de ne pouuoir faire de nous ce qu'il voudroit, à cauſe de la lettre qu'on a euë de Rome. Mais penſant faire vne choſe, il en pourroit bien auenir vne autre. Quant à moi, ie m'offre & conſacre à Ieſus Chriſt mon Seigneur & Sauueur, m'aſſeurant qu'il ne m'abandonnera iamais, iuſques à tant qu'il m'ait donné la victoire de ceſte bataille. Et ſuis honteux en moi-meſme de tant d'honneur qu'il me fait; à moi, di-ie, qui n'eſtant qu'vn poure & miſerable ſoldat, doi eſtre conduit en champ clos, pour maintenir l'honneur d'vn tel Capitaine, comme eſt Ieſus Chriſt. Mais tant plus grande

M.D.LX.

ſera ſa gloire, quand il ſurmontera toutes les forces & puiſſances du diable par les choſes meſpriſees de ce monde. Apres eſtre arriué à Naples, ie preſenterai vne requeſte au Vice-roi, par laquelle i'appelle au ſiege de la maieſté royale, comme i'eſpere que vous en verrez la copie. Or, retournant à vous, ma treſchere amie, ie me recommande à vous, priant Dieu qu'il vous face vouloir ce qu'il veut. De la priſon du chaſteau de Coſenze, le ſoir du iour de Paſques, 14. d'Auril 1560. VOSTRE fiancé & mari legitime,

IEAN LOVYS PASCAL.

Paſcal pele au roi Philippe.

Il eſcrit à vn ſien ami choſes particulieres, & s'aſſeure, moyennant la grace de Dieu & les prieres ſainctes, demeurer conſtant iuſques à la fin, nonobſtant les horreurs des priſons qu'il endure.

TRES-CHER & honoré frere, d'autant que vous auez eſté mal informé du Cardinal Caraffe (1), il vous ſemblera, peut-eſtre, que ſans propos ie lui ai eſcrit, & au capitaine Iean Dominique Le gras, & à vous, par les lettres que vous ai enuoyees du chaſteau de Coſenze, leſquelles vous auez receues comme ie penſe : fachez que mon intention n'eſt point de donner aucune faſcherie à pas vn de mes amis, ne parens, pour vne telle cauſe. Car ie ſai combien elle eſt odieuſe aux hommes du monde. Et pource ie vous prie de ne vous faſcher nullement pour l'amour de moi, d'autant qu'auec ioye admirable ie ſuis deliberé, & du tout reſolu, de confeſſer Ieſus Chriſt & ratifier tout ce que i'ai dit, iuſqu'au dernier ſouſpir de ma vie & iuſqu'à la derniere goutte de mon ſang. Et penſe que les lettres que vous pourrez voir, peut-eſtre apres noſtre mort, vous donneront pluſtoſt matiere de vous reſiouir que de vous contriſter. Car ie vous di, en bonne conſcience, que ie deſire de mourir & d'eſtre auec Ieſus Chriſt : ſinon qu'il pleuſt à Dieu, par quelque moyen miraculeux, de me prolonger ma vie, pour s'en ſeruir en quelque maniere à l'édification de ſon Egliſe, ſelon la meſure du petit talent qu'il lui a pleu me donner. Auiourd'hui vn de Foſſan a parlé à moi, lequel demeure à Rome, & m'a dit que le Seigneur Ioſeph Aſcherio lui auoit eſcrit quelque choſe de nous, dont vous le pourrez remercier, de m'auoir fait vne telle faueur. Or ſi par ſon moyen, ou de quelque autre noſtre ami, vous auiez la commodité d'eſcrire à Rome, ie vous prie de vous employer, ſeulement en cela que ie puiſſe auoir quelque ſoulagement en priſon, tant qu'il plaira à Dieu me tenir en ceſte vie. Au reſte, ie ne vous demande autre choſe, ſinon que vous priez Dieu pour moi, afin qu'il daigne ſe ſeruir de ce poure ver de terre, comme d'vn inſtrument, pour maintenir ſa gloire & apporter quelque edification à ſon Egliſe. Quant au preſent porteur, ie vous prie de le tenir en noſtre maiſon, afin qu'il ſe puiſſe vn peu refreſchir & delaſſer, & puis reconoiſtre auſſi aucunement ce qu'il fait pour moi. Car croyez qu'il prend beaucoup de peine pour l'amour de moi. Recommandez moi à tous nos parens & amis, & incontinent que vous aurez leu ceſte lettre, enuoyez-la à Geneue le pluſtoſt qu'il vous ſera poſſible, afin que ma femme & les amis puiſſent entendre comment il va de nos afaires. Et ainſi ie me recommande plus à vous qu'à tous les autres, priant Dieu qu'il vous aſſiſte & qu'il vous tiene touſiours en ſa protection. Et pour ſauoir le reſte de nos afaires, vous pourrez lire la lettre que ie vous enuoye pour nos freres & amis de Geneue. A Dieu. De la priſon de l'Eueſché de Naples, le 10. May 1560 (1).

(1) Charles Caraffa était neveu du pape Paul IV, et fut élevé au cardinalat par son oncle, et enrichi, avec ses frères, au moyen de confiscations scandaleuses. Jeté en prison à l'avènement de Pie IV (juin 1560), il fut dégradé, condamné à mort et exécuté dans sa prison le 4 mars 1561. Avant même la mort de Paul IV, le cardinal était tombé en disgrâce (janvier 1559). Il semble probable que Paschale ignorait cette disgrâce au moment où il s'était adressé au cardinal.

En recitant les miſeres extremes que vingt deux priſonniers, condamnez aux galeres, enduroyent, il ſe conſole es ſienes, auec trois autres com-

(1) L'édit de 1564 ajoute : « Voſtre humble frere, Iean L. P. »

pagnons de ſes liens, attendant d'eſtre mené auec eux à Rome.

A mes treſchers & honorez freres de Geneue, Salut par Ieſus Chriſt.

AYANT ce peu de commodité, ie vous reciterai briefuement noſtre partement de Coſenze pour venir à Naples, qui fut le XIV. d'Auril, que nous-nous miſmes en chemin auec XXII. autres qui eſtoyent condamnez aux galeres, voire en tels tourmens & miſeres, que ie tremble encores quand il m'en ſouuient. Car outre ce que la plus-part d'entr'eux, à cauſe qu'ils eſtoyent tous liez par le col à vne chaine, ſentoyent des tourmens incroyables, eſtans trainez par force, ils defailloyent quelquesfois à cauſe de la faim qu'ils enduroyent. Car la nourriture que leur donnoit celui qui auoit la charge de nous conduire n'eſtoit que des herbes ſauuages, & vn bien petit morceau de pain par iour. Ils eſtoyent reconfortez à force de coups de baſton. Quant à moi, par la grace & bonté de noſtre Dieu, ie n'eſtoi point en telle extremité du manger, ni mes trois compagnons auſſi, deſquels, comme ie vous ai mandé, les deux ſe ſont deſdits : ſi eſt-ce neantmoins que iuſqu'à preſent ils ont autant ſouffert que nous, & Dieu ſait ce qu'ils ont à ſouffrir dedans Rome, là où ils deuoyent eſtre menez auec moi & Marquet. Ce bon Eſpagnol qui nous conduiſoit vouloit que nous-nous rachetiſſions, pour n'eſtre point attachez à la chaine auec les autres; mais il ne ſe contenta pas de cela : il me mit par tout le chemin vne paire de manottes ſi eſtroittes, que le fer commençoit à m'entrer dedans la chair, qui me faiſoit ſi grand mal, que ie ne pouuoi nullement repoſer ne iour ne nuict; & ſi iamais il me les voulut oſter, iuſqu'à tant qu'il m'euſt tiré tout l'argent que i'auoi, qui eſtoyent deux ducats ſeulement, qui me reſtoyent pour faire mes deſpens. De nuict, les beſtes eſtoyent beaucoup mieux traitees que nous, car on leur faiſoit auſſi de la litiere pour pouuoir coucher; mais nous n'auions que la dure & terre toute nue pour repoſer, & demeuraſmes en ceſte ſorte par les chemins l'eſpace de neuf iours. Eſtans arriuez à Naples, on nous mit tous enſemble en vn grotton des criminels, lequel degouttoit par tout, à cauſe de la grande humidité qui y eſtoit & de la puanteur de l'haleine des priſonniers.

XXII. priſonniers condamnez aux galeres.

Trois priſonniers compagnons de Pascal.

TROIS iours paſſez, ils examinerent mes trois compagnons, & les mirent tous trois enſemble dedans vne priſon. Et moi, le ſoir, qui eſtoit vn Vendredi, ie fus examiné par vn Iacopin, qui me demanda : Si depuis que i'auoi eſté fait bourgeois de Geneue, i'auoi point eſté enuoyé pour enſeigner ailleurs qu'à la Guardia & à Sainct-Sixte. Auſquels ie reſpondi que i'eſtoi bourgeois de villes franches, qui n'ont nulle inimitié auec la Maieſté Royale, & que ie n'ai fait aucune choſe qui mérite punition; & pourtant, que ie requeroi d'eſtre receu à dire mes raiſons deuant le Viceroi, & cela fut eſcrit. Depuis ce Moine me fit la meſme demande, diſant que ie lui reſpondiſſe. Et ie lui dis : « Ie ne vous veux pas reſpondre, d'autant que ie ne reconoi point d'autre Iuge que le Viceroi, & me tien à mon appel que i'ai entreietté. » Cela fut auſſi eſcrit. Puis mettant fin à ſon examen, il me dit : « Son excellence a bien autre choſe à faire que d'eſcouter tes ſemblables. » Cela fait, il me renuoya dedans vn grotton fort obſcur, où i'ai demeuré iuſqu'au neufieſme de Mai, qui fut vn Ieudi, auquel iour nous fuſmes menez comme pour vn ſpectacle à l'Eueſché, & de là ils nous menerent iuſques à la mer nous quatre, auec vn certain Preſtre de Calabre, pour entrer en la barque & eſtre menez à Rome. Mais à cauſe que la mer s'eſmeut, nous demeuraſmes vn peu ſur le * Mole, & puis nous-nous en retournaſmes en l'Eueſché, où nous demeurons, attendans que la mer ſoit appaiſee. Par ce moyen ie n'ai peu preſenter ma requeſte au Viceroi, de laquelle ie vous auoi enuoyé la copie. Mais ie m'en vai à Rome, reſioui en mon eſprit, & fortifié de Dieu, en la meſme ſorte que dit ſainct Paul au 1. chap. de la 2. aux Corinthiens. Car ſelon que les afflictions abondent, auſſi les conſolations abondent par Ieſus Chriſt, pour lequel nous ſommes tout preſts, non ſeulement de ſouffrir perſecution, mais auſſi d'endurer la mort pour ſeeller la doctrine de ſon S. Euangile. Il y a en noſtre compagnie deux ou trois preſtres detenus priſonniers pour pluſieurs crimes enormes & indignes d'eſtre eſcrits. Il y a auſſi vn du pays de France, qui a de-

* Ils appellent le Mole à Naples, le port qui a eſté fait artificiellement.

meuré à Naples, & a eſté prins pour l'Euangile : c'eſt vn homme de bon zele & de bon iugement, & du commencement il a fait vne fort bonne Confeſſion ; mais eſtant perſuadé par ſa femme & ſes enfans, en fin il a defailli, & maintenant ils le menacent de lui bailler la corde, pour lui faire accuſer ſes compagnons. Le Seigneur Dieu lui face miſericorde & l'inſpire pour remedier à la faute qu'il a commiſe, comme ie l'en exhorte & l'en exhorterai tant que nous demeurerons enſemble. Si ie ne parloi en bonne conſcience deuant Dieu, i'auroi honte de vous tenir ces propos ; mais i'eſpere que le zele qui me pouſſe à les vous dire les vous fera prendre en bonne part. Nous ſommes deſcouuerts & manifeſtez par toute la ville de Naples, Coſenze, et par tout le pays. Qui fait que ie deſire bien que nos lettres foyent imprimees à mes deſpens, & apres que le Seigneur m'aura appellé à ſoi, qu'elles foyent eſpandues parmi ce pays. Mais ie remets cela à voſtre diſcretion ; faites-en tout ce qui vous ſemblera eſtre expedient, pour l'edification du royaume de Ieſus Chriſt & pour la ruine de l'Antechriſt. A Dieu. De la priſon de l'Eueſché de Naples, le 10. de May 1560.

PAR le diſcours des ſuſdites lettres de Iean Louys Paſcal, on peut conoiſtre vne partie des procedures tenues contre lui, auant qu'il fuſt mené à Rome, où eſtant, bien peu de gens eurent moyen de parler à lui. Son frere, Barthelemy Paſcal, parti expres de Cuni pour le voir à Rome, eut fort afaire auant que pouuoir parler à lui. Or, pource qu'on ne croiroit facilement la cruauté barbare des Romaniſtes & que cela toutesfois merite d'eſtre conu de tous, nous auons ici mis la ſomme d'une lettre que ledit Barthelemi, qui n'eſtoit autrement inſtruit en la pure Religion, a depuis eſcrite à ſon fils, Charles Paſcal, en la maniere qui s'enſuit.

LETTRES de Barthelemi Paſcal, eſcrites à ſon fils Charles Paſcal, touchant les grans aſſauts que ſon frere Louys Paſcal endura à Rome deuant ſa mort.

MON fils, eſtant parti de Cuni auec lettres de faueur de Monſieur le Colonel Ceſar de Naples, dit Monſieur noſtre Gouuerneur, & de monſieur de la Trinité, eſperant par ce moyen de pouuoir aider à mon frere Iean Louys voſtre oncle, que i'auoi entendu eſtre priſonnier à Rome ; i'y arriuai le 16. de May, 1560. Vn iour deuant, il y auoit eſté mené les fers aux pieds, & les manottes aux mains, auec trois autres, & enſerré en la tour de None, qui eſt vn lieu obſcur, hideux & humide, voire ſans qu'on lui euſt donné tant ſoit peu de paille. Ayant eſté trouuer le reuerendiſſime Cardinal Alexandrin, qui eſt grand Inquiſiteur de la foi, ie lui recommandai mondit frere. Là deſſus il me dit qu'il auoit infecté beaucoup de pays ; & que meſme dedans la barque il n'auoit fait que preſcher de ſes folies ; & qu'il auoit donné ordre qu'un certain frere Thomas du Bois, Iacopin, & meſſire Baptiſte Byomo Lombard, ſon Iuge, l'examinaſſent. Apres qu'ils l'eurent interrogué parlant à eux, ils me dirent que tous les iours il s'endurciſſoit tant plus aux opinions des Lutheriens, touchant le Sacrement, le Purgatoire, la Confeſſion, en reiettant les ordonnances de l'Egliſe Romaine, & que ſon afaire alloit mal, & pourtant que ie feroi tres-bien de n'en parler point ; & que s'il eſtoit queſtion de quelque autre crime, tant enorme fuſt-il, on en pourroit bien parler pour en auoir grace, mais non point de ceſtui-ci. Et les priant bien fort qu'ils me laiſſaſſent parler à lui, ils ne voulurent nullement. Parquoi ie retournai derechef vers le Cardinal Alexandrin, auec le ſeigneur Baptiſte Rotta, docteur Piedmontois ; & l'ayant ſupplié pour l'amour de Dieu, que ie parlaſſe à lui, il m'en donna congé, moyennant que le Iuge y fuſt preſent, & ledit ſeigneur Rotta, & que taſchaſſe auſſi de le reduire.

M.D.LX.

Le Cardinal Alexandrin.

Apophthegme digne d'vn Cardinal.

AINSI, le 18. de May, l'on me mena en la tour None, & le vi en une petite chambre où l'on a acouſtumé mener ceux qui doyuent eſtre executez par la Iuſtice. C'eſtoit une choſe hideuſe que de le voir la teſte nue, les bras & les mains liees ſi eſtroitement de petites cordes, qu'elles perçoyent la chair, comme ſi on l'euſt mené au gibet. Le voyant en tel eſtat, & penſant l'embraſſer, ſaiſi de douleur, ie tombai à terre, dont ſon mal fut augmenté. Et lui, voyant que ie ne pou-

uoi dire vn ſeul mot, me dit : « Mon frere, ſi vous eſtes Chreſtien, pourquoi vous troublez-vous ſi fort ? Ne ſauez-vous pas bien qu'il ne tombe point vne fueille d'arbre ſans la volonté de Dieu ? Conſolons-nous en lui par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, puis que les faſcheries preſentes ne ſont point à comparer à la gloire à venir. » Comme il parloit encores, le Iuge lui dit : « Tai toi, ie ne veux point que tu parles de telles choſes. » Tout troublé, ſe tourna vers lui, diſant : « Eſt-il poſſible que tu ſois ſi obſtiné, de ne vouloir croire comme font tant d'autres ? » P. « Ie croi en Dieu, au Pere, au Fils, au ſainct Eſprit, en la ſorte que i'ai tant de fois declaree, en tant de proces qu'on m'a fait aux priſons, où i'ai eſté, & n'atten point ſoulas d'ailleurs, que par la miſericorde de Dieu, lequel a eſté apaiſé par la mort & paſſion de Ieſus Chriſt, & ai cela engraué dedans mon cœur. » I. « Tu retournes encor à parler de ton Ieſus Chriſt, & nous y croyons auſſi bien ; mais ſous ombre de cela, tu te forges vne doctrine nouuelle, & qui eſt contraire à tant de S. perſonnages, qui ne ſe ſont iamais deſtournez de l'opinion & intelligence de la ſaincte Egliſe Romaine, & penſes-tu plus ſauoir qu'eux ? » P. « Ie ſai bien vne choſe, c'eſt que ie ne me veux point deſtourner de la vraye intelligence des Prophetes & Apoſtres, qui ont eu le S. Eſprit en eux. » I. « Et penſes-tu que ton pere & tes anceſtres, & tant d'autres ſoyent tous damnez, leſquels ont ſuiui ſi longtemps nos bonnes couſtumes ? cuides-tu que Dieu vueille damner vne ſi grande multitude de gens qui n'ont point l'humeur de Luther ni la doctrine de Geneue ? » P. « Ce n'eſt pas en moi d'en iuger, mais ie ſuis enſeigné de ne point cheminer par la voye large, par où pluſieurs vont, mais par l'eſtroitte où peu de gens marchent. » I. « Voire, voire, tu es bien enſeigné de ta ruine par Luther & Caluin. » P. « Ie ne conu iamais Luther, ainſi que ie vous ai tant dit, & n'ai point veu de ſes liures, & ne ſuis point natif de Geneue, mais de Cuni, & ce que ie vous di n'eſt point de Luther, mais de l'Euangile. » I. « Tai toi. » P. « Ie vous prie, laiſſez-moi dire deux mots. » I. « Tai-toi, ie ne veux point diſputer auec toi. Que tu euſſes beaucoup mieux fait de demeurer en ta maiſon, & iouir de ton bien, & eſtre auec tes freres, que d'entrer en ces hereſies, pour perdre tout le tien. » P. « Ie n'ai rien laiſſé que ie ne laiſſaſſe encore pour ſuiure Ieſus Chriſt, lequel i'ai touſiours engraué dedans mon cœur. » I. « Oui, le Ieſus Chriſt de Geneue, qui eſt de faire grand'chere, & ſe laſcher la bride à toute licence de la chair, & ſe donner du bon temps. » P. « Vous l'auez, dit-il, bien deuiné, ſi c'eſt faire grand'chere & ſe donner du bon temps, que d'eſtre enſerré en vn fond de foſſe ſi aſpre, & ietté çà & là pour demeurer auec les rats & la vermine, ayant les bras liez en croix, comme ie ſuis maintenant. Quand i'eſtoi en ma maiſon, & que ie m'abandonnoi à toute vilenie & diſſolution, i'eſtois alors eſtimé bon compagnon ; mais auſſi toſt que i'ai ſuiui Ieſus Chriſt, i'ai eſté en affliction. » I. « Mais la damnation de ton ame ſera encore pire. » P. « Ie ſuis certain & aſſeuré que Ieſus Chriſt ſera vn iour iuge de tous. » I. « Oui bien, à ta condamnation. » P. « Ieſus Chriſt nous iugera tous. »

Les propos de Baptiſta Byomo Lombard Iuge.

Matth. 7. 13.

Luc 13. 28.

Le Iuge, ſe tournant vers le docteur Rotta, dit : Ceſtui-ci s'eſtime plus ſage que tout le monde, & lui ſemble qu'il entend mieux l'Eſcriture, que tout tant qu'il y a de ſaincts Docteurs. Alors le Seigneur Rotta dit à mon frere : « I'ai eſté bien marri de ce que ie ne vous ai peu viſiter en autre eſtat que vous n'eſtes maintenant, pource que vous eſtes fils de l'vn de mes plus grans amis. Mais puis que les Reuerendiſſimes Cardinaux nous ont fait ce bien de permettre que ie vous ſois venu voir auec voſtre frere, qui eſt ici preſent, nous eſperons que ceſte viſitation ne ſera point ſans fruict, & que vous ne ſerez pas ſi entier en vos opinions, que vous ne vous ſoumettiez à la correction de tant de ſaincts perſonnages aprouuez de la S. Egliſe Romaine. » P. « Monſieur, ie tien & confeſſe auſſi tout ce que ces ſaincts perſonnages, que vous dites, ont tenu, moyennant qu'il ſoit conforme à la ſaincte Eſcriture ; & ſi vous me faites entendre par l'Eſcriture ſaincte que ie ſuis en erreur, ie ſuis tout preſt & apareillé de me ſoumettre à toute correction. » R. « Ie ſai bien qu'il vous ſemble que vous ne faillez point ; mais l'intelligence de la ſaincte Eſcriture eſt ſi profonde qu'elle ne peut eſtre entendue de ſoi, mais il

Le Colloque de Baptiſte Rotta Docteur Piedmontois.

M.D.LX.

en faut auoir l'expoſition des ſaincts Docteurs de l'Egliſe. » P. « Mais, au contraire, l'Eſcriture ſaincte eſt facile, pourueu qu'on la liſe auec vn eſprit humble & auec prieres, & non pas ſeulement auec les ſciences humaines. » R. « Ne ſauez-vous pas bien, quand vous alliez à l'eſchole, qu'il vous auenoit quelque fois par faute d'auoir bien expoſé vne ſentence, de prendre vn ſens tout contraire au vrai & naturel, & que vous demeuriez confus? » P. « Mais l'Eſcriture eſt bien autre que les ſciences profanes, & eſt entendue ſelon que Dieu en fait la grace, & ainſi on s'en ſouuient tres bien; & c'eſt alors le temps qu'on la pratique, & l'entend-on fort bien auec experience. » R. « Il ſeroit donc licite à chacun d'y faire vn Commentaire à ſa poſte? » P. « Ie ne di pas cela, mais qu'on ne la doit point entendre, ſinon comme les Prophetes & Apoſtres l'ont expoſee. » I. « Mais pluſtoſt ie di ſelon la ſaincte Egliſe Romaine. » P. « I'ai confeſſé franchement & ouuertement, comme ie l'enten, & ne dirai iamais autrement, tandis que ie viurai. » Là deſſus le Iuge ne voulut plus qu'il parlaſt, lui diſant : « Tu infecterois tout vn pays, & pource tai-toi. » Et mon frere ſe teut auec vne patience merueilleuſe. Or comme le Iuge s'en vouloit aller, ie le priai qu'il me laiſſaſt parler à lui de nos afaires priuees, ce qu'il m'accorda; & à ſa perſuaſion, ie di à mon frere vne menterie bien lourde, aſſauoir, que noſtre mere ſe deſeſperoit ſi ie ne le remenoi vif à la maiſon, ce qui le contriſta grandement; mais pour cela il ne changea pas de propos. Et parlant d'autres afaires de la maiſon, ie fu contraint par l'importunité du Iuge de faire fin. Alors mon frere dit au Iuge : « Monſieur, vous ſauez qu'eſtant arriué de Naples en ceſte ville, ie fus interrogué; & depuis ayant receu ſentence de mort, ie l'acceptai volontiers; ſur cela vous auez differé l'execution deſia quarante iours, comme on fait bien; ce conſideré, ie vous prie d'auoir pitié de moi, & de me mettre en quelque priſon, qui ne ſoit pas ſi aſpre comme ceſte-ci. » I. « Il n'y a point d'autre priſon pour toi, que ceſte-la. » P. « Pour le moins ayez quelque peu de compaſſion de moi en mes derniers iours, & Dieu l'aura de vous. » I. « On n'a point compaſſion de tes ſemblables qui ſont obſtinez & endurcis. » Alors le Docteur Rotta & moi l'en priaſmes bien fort; mais il n'y eut ordre de le faire fleſchir. Mon frere nous dit : « S'il ne le fait pour l'amour de moi, ni pour l'amour de vous, il le fera pour l'amour de Dieu. » I. « Toutes les autres priſons ſont pleines. » P. « Elles ne ſont point ſi pleines qu'il n'y ait quelque petit coin pour moi. » I. « Tu infecterois vn chacun par tes flateries. » P. « Si on ne parle point à moi, ie ne dirai mot à perſonne. » I. « Pour concluſion, tu n'en auras point d'autre. » Mon frere nous dit : « S'il ne lui plait, i'aurai patience. » Et comme ie lui vouloi donner quelque argent pour lui aider à viure, il ne voulut point non plus le permettre. Or le voulant laiſſer, ie lui di que ſa mere eſtoit morte, & le reconfortai à ce qu'il prinſt patience, dont le Juge ſe deſpita.

Affaux d'allechemens & tentations.

Apres que ie fu parti de là, ie m'en allai pluſieurs fois au grand Inquiſiteur, & le priai tant qu'il m'ottroya vne autre priſon, où il y auoit vne feneſtre, par laquelle ie parlai à lui quelquefois; mais depuis ils la firent fermer & enuoyerent là pluſieurs moines à diuerſes fois pour diſputer contre lui, ce qui le faſcha beaucoup. Et pource ie priai le Cardinal qu'il lui pleuſt d'y enuoyer vn ſeulement. Et ainſi il y enuoya le * Doyen de Vienne, lequel ils entretienent pour eſcrire contre Calvin (1), & alla auec lui vn Carme, comme ie l'auoi requis, d'autant que c'eſt vn homme bien doux & gracieux, & mon frere l'eſcoutoit volontiers. Quand ces deux-ci le virent, ſelon qu'il me raconta, ils lui dirent pluſieurs bonnes paroles, monſtrans qu'ils eſtoyent bien marris de ſa fortune, mais que s'il vouloit ſuyure leur conſeil, qu'ils feroyent pour lui ainſi qu'ils auoyent fait pour beaucoup d'autres, & qu'il penſaſt bien aux tourmens qu'il auoit deſia endurez, & qu'il eſtoit bien pour en ſouffrir encores dauantage, & ſur tout à la mort eternelle, s'il ne ſe changeoit; qu'il penſaſt aux commoditez qu'il auoit abandonnées, à ſon pays, à ſes amis & parens, à ſa propre vie, & que deſormais il oſtaſt de deuant ſes yeux le bandeau

* Le nom de ce Doyen eſt Iacobus Noguerus, Eſpagnol, qui depuis a eſté fait Eueſque d'Aliphe au royaume de Naples.

(1) Jacobo Noguera, théologien espagnol. On a de lui un ouvrage de controverse intitulé : *De ecclesia Christi ab haereticorum conciliabulis dinoscenda.* Dilingae, 1500, in-fol.

d'obſtination, & qu'il lui ſouuinſt que Jeſus Chriſt eſtoit mort pour ceux qui ſuyuent deuotement la voye ancienne; qu'il regardaſt bien à la faueur qui lui eſtoit faite du reuerendiſſime Cardinal Alexandrin, lequel deſire tant ſon ſalut, & qu'il penſaſt bien à la grace que lui faiſoit le Pape, qui eſtoit ſi modeſte & miſericordieux, au pris du Pape Paul 4., lequel eſtoit ſi cruel que perſonne n'euſt peu parler à lui. « Et quant à moi, diſoit-il, en tout ce que ie pourrai, ie vous ſerai plus ami de faict que de paroles. » Mon frere reſpondit, à ce qu'ils me conterent : « Je ren graces à Dieu, que parmi tant de faſcheries, depuis que ie ſuis ici, i'ai pour le moins trouué quelques vns qui ont bonnes paroles & monſtrent qu'ils m'aiment, dont ie vous remercie grandement. Mais quant à moi, Dieu m'a donné telle conoiſſance de Ieſus Chriſt, que ie ſuis certain & aſſeuré de n'eſtre point en erreur, & ſai bien qu'il me faut marcher par le chemin de la croix & le confeſſer auec mon propre ſang. Et ſi, par crainte des tourmens & de la mort, ie ne le faiſoi, ie ne ſeroi pas digne de lui. Parquoi ne penſez pas me deſtourner de ceſte verité; & combien que voſtre compagnie me ſoit bien chere, ſi eſt-ce que ie ne puis eſtre retiré de ce fondement certain & aſſeuré de Ieſus Chriſt. » Le Doyen me dit, lui auoir reſpondu, qu'il eſtimoit auſſi bien eſtre ſauué par Ieſus, & qu'il le tenoit pour ſeul fondement. Auquel mon frere reſpondit : Que s'il eſtoit tenu vrayement pour tel, que beaucoup d'abus & d'erreurs ſeroyent mis bas, leſquels regnent contre les Chreſtiens. Et voulant entrer plus auant en propos, le Doyen lui dit : « Il s'en va tard, ie ne puis plus demeurer auec vous pour ceſte heure. » Lors mon frere, le remerciant du bien qu'il lui auoit fait, & moi auſſi, l'aſſeura que quant à lui il ne craignoit point la mort, & encores moins la perte de ſon bien & commoditez du monde, eſtant aſſeuré du ciel & ayant ſon cœur vni auec Jeſus Chriſt, & que Dieu lui auoit tellement oſté de deuant les yeux le bandeau de toute ignorance, qu'il eſtoit aſſeuré d'eſtre au bon chemin, & que ceux qui ne le tienent pas y doyuent bien penſer. Là deſſus le Doyen s'en alla.

Reſponſe conſtante de Paſcal.

Dvrant l'eſpace de trois iours, ce Doyen, le Carme & mon frere deuiſerent euſemble plus de quatre heures à chacune fois, de pluſieurs poincts de la Religion, & ſur tout du Sacrement de la Cene. Et voyant qu'ils ne s'accordoyent point enſemble, ie m'adreſſai à la fin à mon frere, le priant qu'il vouluſt vn peu fleſchir & s'accommoder, afin de n'eſtre plus tant tourmenté, & de ne me donner plus tant de trauail, de peine & faſcherie, & me faire vn tel deſhonneur, lui promettant de lui donner la moitié de tout mon bien, ſi ie le pouuoi ramener vif à la maiſon, & qu'il ne deuoit pas auoir honte de le faire pour s'en retourner auec les ſiens. A quoi il me reſpondit en larmoyant : Qu'il eſtoit beaucoup plus contriſté de mon mal & du danger où i'eſtoi, que faſché de la peine qu'il enduroit & qu'il deuoit ſouffrir, me voyant ſi attaché à la terre que ie ne penſoi point au ciel, & qu'il lui auenoit tout le contraire, aſſauoir qu'il eſtoit tellement au ciel par eſprit, qu'il ne lui chaloit des choſes de la terre, ni meſme de ſa propre vie, & qu'il auoit Jeſus Chriſt imprimé en ſon cœur, duquel nul ne le pourroit iamais deſtourner. Breſ, que ie ne gaigneroi rien de taſcher à le retirer auec moi; & ſi iamais vn tel malheur lui auenoit, qu'il deuiendroit furieux & deſeſperé. Et comme le Moine le vouloit exhorter, il lui dit : « Je ſai bien quelle eſt voſtre intention; mais quant à moi Dieu me donne vne telle force que iamais ie ne me departirai de lui, & ce que i'ai dit, ie l'ai dit. » Et le Moine lui reſpondit : « Si vous voulez creuer, creuez. » Et voila comment ils finirent leurs propos.

L'Adieu du Moine.

Trois iours apres, ie trouuai moyen de parler encor à lui; mais voyant ſa conſtance inuincible, ie perdi toute eſperance de le pouuoir iamais retirer de la priſon. Et pource ie taſchoi de le faire detenir en priſon pour deux ou trois ans, afin de le gaigner, & promettoi de payer tous les deſpens & faire les frais; mais on me conſeilla de n'en faire autre choſe. Et ainſi ie ſi retourner le Carme vers lui afin que ie peuſſe aller auec lui, pour parler encores à mon frere. Il deuiſa auec moi de ſon teſtament fait à Geneue, & me conta les grans tourmens qu'il auoit enduré aux priſons, où il auoit eſté, rendant graces à Dieu de tout. Alors, comme le moine le vouloit exhorter derechef, mon frere lui dit :

« Je croi que vous ſauez bien quelle eſt la confeſſion que i'ai faite, de ſorte quant à moi qu'il n'en faut plus parler. Mais auiſez à vous, ne fermez point les yeux à la grace de Dieu, d'autant que vous ſerez inexcuſable. Et tous vos diſcours ſont fondez ſur la prudence humaine, & non point ſur la parole de Dieu. Ne ſauez-vous pas bien qu'on ne peut ſeruir à deux maiſtres? Et pourtant, priez le Seigneur qu'il vous doint vn tel eſprit & vertu que vous le puiſſiez glorifier, & d'autant que vous preſchez aux autres que vous ſachiez preſcher à vous-meſmes, & que ne ſoyez point confus en ce dernier iour, & que la crainte de deſplaire aux hommes ne vous face tomber en la male-grace de Dieu. » Le Moine demeura fort eſtonné de tels propos, diſant : « C'eſt Dieu, lequel a pitié de nous. » Et mon frere dit : « Dieu le face. » Et ainſi nous le laiſſaſmes. Comme nous deſcendions les degrez, le moine me diſoit : « Tout beau. » Or, il auoit commiſſion de dire quelque choſe contre moi. Le iour d'apres, eſtant retourné en la priſon, mon frere me fit ſigne ſans ſonner mot que ie m'en allaſſe. Et ayant entendu que les Inquiſiteurs m'eſtimoyent eſtre de la meſme foi que mon frere, ie parti de là ſans dire autre choſe, pour m'en reuenir en Piedmont. Depuis, i'ai entendu que le IX. de Septembre il fut bruſlé en la place du chaſteau ſainct Ange, où le Pape eſtoit acompagné de pluſieurs Cardinaux, & qu'il mourut auec vne conſtance & ioye merueilleuſe.

Matth. 6. 24.

Trahiſon du Moine.

Brief recueil de l'heureuſe fin que Dieu donna à ce ſien ſeruiteur Iean Louys Paſcal en la ville de Rome.

PAR le recit ſuſdit du frere de ce Martyr, venu expres de Cuni à Rome, on peut conoiſtre & facilement recueillir quels aſſauts ce ſeruiteur de Dieu a ſouſtenus auant que mourir, & quel a peu eſtre le traitement qu'il a receu tout le temps qu'il a eſté detenu priſonnier en ce gouffre d'enfer. Au reſte, touchant les circonſtances des autres procedures tenues contre lui en ladite ville de Rome, quelque diligence qu'on ait peu faire, on ne les a peu bonnement ſauoir du tout, à cauſe que le poure patient n'auoit là aucun moyen d'eſcrire, comme es autres priſons, ni de parler ſinon à ceux qui pourchaſſoyent ſa mort. Et encores qu'il y ait là quelques fideles, ainſi que Dieu ſe reſerue touſiours de ceſte ſemence où bon lui ſemble, tant y a que la tyrannie y eſt ſi ruſee & cruelle contre les vrais enfans de Dieu, que nul n'oſoit lui aſſiſter en la priſon. On a bien ſeu pour certain qu'il fut ſouuent interrogué par autres ennemis & ſollicité par pluſieurs fois de ſe deſdire, en lui faiſant de belles promeſſes. Finalement, on a auſſi entendu la mort bien heureuſe, laquelle a eſté atteſtee deuant le Juge de Cuni par ceux qui le virent executer, & ceſte atteſtation fut faite à l'inſtance de ſes heritiers. Or, ce qu'ils ont depoſé touchant ſa mort eſt en ſomme : Que le 8. iour de Septembre 1560., qui eſtoit vn Dimanche, Jean Louys Paſcal fut mené dés le matin en un conuent de Moines, nommé la *Minerua*, là où ceux qui ſont accuſez d'eſtre Lutheriens (ſelon la couſtume) ſont menez pour leur lire le contenu des proces qu'on a fait contre eux. Amené qu'il fut en ceſte Moinerie, ſon proces eſtant leu deuant tout le peuple, il conferma derechef toutes ſes reſponſes ſur le champ; voire d'vn cœur alaigre & ioyeux, rendant graces à Dieu de l'honneur qu'il lui faiſoit. Apres cela, on le remena en la priſon, & le lendemain, qui eſtoit Lundi 9. dudit mois, eſtant lié & garrotté, fut mené deuant le chaſteau S. Ange, en la place pres le pont du Tybre, où, auant que d'eſtre executé, il remonſtra briefuement au peuple, auec grace & conſtance, que ce n'eſtoit pour forfait ne malefice qu'il euſt commis qu'on l'auoit condamné à mort, mais pour auoir maintenu la ſaincte querelle de Ieſus Chriſt & ſa doctrine; & au reſte, que tous ceux qui tenoyent le Pape pour dieu en terre & vicaire de Jeſus Chriſt, eſtoyent par trop abuſez, veu qu'en tout & par tout il ſe monſtre ennemi mortel de ſa doctrine, de ſon vrai ſeruice & de la pure Religion; brief, que ſes actes le manifeſtent vrai Antechriſt. Comme il eſtoit ſur ce propos, tous les ſuppoſts de ce ſiege l'eſcoutans ainſi parler, firent haſter ſa mort, & incontinent le bourreau l'ayant eſleué haut, le ietta & l'eſtrangla, puis bruſla ſon corps (1). Voilà

M.D LX.

Le traitement des fideles en la priſon de Rome.

Atteſtation de la fin heureuſe de I. L. Paſcal.

Ses dernieres exhortations.

(1) « J. L. Paschale, perfide luthérien,

comment ce heraut du ſainct Euangile de Jeſus Chriſt fut traité en la ville de Rome, & comment Dieu le retira en ſon Royaume bien-heureux, pour le faire iouir de l'immortalité glorieuſe (1).

Job Fincelius Aleman, en ſon traité des merueilles de noſtre temps, au 3. liure, & M. André Honſdorff, en ſon Theatre des hiſtoires (2), font mention de la perſecution continuee au Royaume de Naples & en Calabre, l'an 1561, en laquelle plus de ſeize cens perſonnes furent tourmentees par priſon, banniſſemens, confiſcation de biens & autres diuers chaſtimens, pour auoir fait quelque profeſſion de l'Euangile, mais nommément il y en eut enuiron deux cens, tant d'hommes que femmes, mis à mort pour auoir perſeueré en la confeſſion de verité. Leurs noms nous eſtans inconus, il ſuffira d'auoir remarqué les choſes en paſſant, attendant que nous en ayons manifeſtation plus expreſſe (3).

TOVCHANT L'ENTREPRISE D'AMBOISE EN CE TEMPS, LE BVT ET LA FIN D'ICELLE, ET COMME L'APPELLATION DES HVGVENOTS COMMENÇA ET OSTA LE NOM DE LVTHERIENS (4).

LA perſecution des Egliſes de France ci deſſus deduite, continuee iuſques à ce temps-ci ſous le regne du Roi François 2. (1) auec vne rigueur extreme (les priſons eſtans encores remplies de ceux de l'Egliſe de Paris), eut ici quelque intermiſſion par vn moyen admirable; car Dieu ne laiſſant pas touſiours la verge d'iniuſtice & tyrannie deſſus ſon peuple, a de couſtume de donner relaſche par fois, afin que ſon Egliſe puiſſe reſpirer. Or, la choſe fut telle, comme elle a eſté extraite d'vn petit diſcours qui en a eſté fait (2). CEVX de la maiſon de Guiſe, incontinent que le Roi Henri eut l'œil fermé, s'eſtoyent ſaiſis de la perſonne du Roi François, lequel auoit eſpouſé Marie Stuard, Roine d'Eſcoſſe, leur niepce, tellement qu'ayans gaigné l'aureille de ce ieune Roi (3), tous les afaires

L'aureille du Roi François 2. gaignee.

hérétique, ayant été mis en prison à la tour de Nona et condamné par voie de justice à mort, n'a jamais voulu se confesser ni entendre la messe, niant tous les saints et tous les préceptes de l'Eglise, et c'est dans une telle obstination qu'il a voulu mourir. Il fut brûlé sur la place Pont le 15 septembre. » Cette note est extraite des archives du couvent de San Giovanni Decollato à Rome (Voy. Lombard, p. 106). On remarquera que la date de Crespin diffère de celle ici indiquée.

(1) Ici s'arrêtait, dans l'édition de 1564, le récit de Crespin. Ce qui suit a été ajouté dans l'édition de 1582.

(2) Job Fincelius (ou Fincel), médecin de Weimar au seizième siècle, fut professeur de philosophie à Iéna, et publia un *Traité des merveilles de notre temps*. Pour l'autre auteur cité, André Hondorf, son livre est indiqué sous ce titre dans le *Trésor des livres rares* de Graesse : *Calendarium hist. od. d. Heil. Märtyrer Historien*. Francfort, 1575.

(3) Voy., sur cette persécution, la note 1 de la p. 48 ci-dessus.

(4) Crespin, 1564, p. 991; 1570, f° 557; 1582, f° 521; 1597, f° 516; 1608, f° 516; 1619, f° 566. Crespin avait d'abord (1564) reproduit, sans y apporter aucun changement, le récit de la conjuration d'Amboise, qui termine l'*Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris*, de Chandieu, ouvrage déjà presque entièrement inséré dans le livre VII (t. II, p. 542-706). Mais, à partir de l'édition de 1570, ce récit a été remanié, et sa partie centrale est empruntée aux *Commentaires* du président Pierre de la Place, lequel toutefois a, de son côté, fait des emprunts à Chandieu. Celui-ci, alors ministre de l'Eglise de Paris, avait été mis dans le secret de la conspiration par La Renaudie lui-même, s'il faut en croire D'Aubigné et De Thou. L'un de ses frères, le capitaine La Roche-Chandieu, était parmi les conjurés, et tenta une attaque sur Amboise, qui faillit réussir. Son récit a donc une grande autorité. Il s'en réfère d'ailleurs à « un petit discours qui en a esté fait, » c'est-à-dire à un récit apologétique publié l'année même de la conjuration, en plusieurs éditions (voy. plus bas, note 2), et qui est peut-être aussi l'œuvre de Chandieu. Rappelons ici que l'entreprise d'Amboise, si elle parut légitime à Chandieu, à Hotman et à quelques autres chefs religieux des réformés, fut hautement condamnée par le plus grand nombre, y compris Bèze, Viret et Calvin (voy. *Calvini Opera*, XVIII, 70, 81, 84, 425), et que Coligny et ses frères n'y prirent aucune part. Voy., sur la conjuration d'Amboise, outre les Mémoires du temps, les articles de M. Mignet, *Journal des savants*, 1857-1859, les *Additions critiques à l'histoire de la conjuration d'Amboise*, de C. Paillard, dans la *Revue historique* de 1880, et la notice de M. Franklin dans *Les grandes scènes du seizième siècle*.

(1) Chandieu commence ainsi ce paragraphe : « Ceſte perſecution ayant commencé dés l'entrée du petit Roy Françoys... »

(2) Il s'agit d'un écrit, paru en 1560, sous ce titre : l'*Hiſtoire du Tumulte d'Amboyse, aduenu au moys de Mars, l'an M.D.LX.* Strasbourg, 1560, in-16 (autre édit., même année, s. l., in-8°, suivie de *Un avertiſſement & une complainte au peuple François*; autre édition, même année, dans laquelle l'*Avertissement* précède l'*Histoire*). Les *Mémoires de Condé* ont reproduit cet écrit (éd. de 1739, t. I, p. 320).

(3) Les deux membres de phrase : « lequel auoit eſpouſé Marie Stuard, Roine d'Eſcoſſe leur niepce, » et « ayant gaigné